

---

Boucle outaouaise

*Ligne à 315 kV*  
*Grand-Brûlé—Vignan*

---

**Complément du rapport d'avant-projet**

---

Impacts du tracé modifié et mesures d'atténuation

Boucle outaouaise

***Ligne à 315 kV  
Grand-Brûlé—Vignan***

---

**Complément du rapport d'avant-projet**

---

Impacts du tracé modifié et mesures d'atténuation

---

*Ce document complète le rapport d'avant-projet soumis en mars 2000 au ministère de l'Environnement du Québec en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement de même qu'au ministère des Ressources naturelles du Québec en vertu des articles 29 et 32 de la Loi sur Hydro-Québec en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan.*

Le présent document a été préparé pour la division TransÉnergie sous la responsabilité du groupe – Ingénierie, approvisionnement et construction.

---

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1 Impacts selon le tracé modifié</b> .....	3
1.1 Impacts sur le milieu naturel .....	3
1.2 Impacts sur le milieu humain .....	11
1.3 Impacts sur le paysage.....	11
<b>2 Mesures d'atténuation et impacts résiduels</b> .....	13
2.1 Mesures d'atténuation .....	13
2.2 Bilan des impacts résiduels .....	13
<b>Tableaux</b>	
1 Éléments du milieu touchés par la ligne Grand-Brûlé—Vignan .....	4
2 Tenure des terres traversées par la ligne Grand-Brûlé—Vignan.....	9
3 Municipalités touchées par la ligne Grand-Brûlé—Vignan .....	10

## Annexe

Tracé retenu en octobre 2000

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

... (mirrored text) ...

---

## Introduction

En mars 2000, Hydro-Québec a transmis un rapport d'avant-projet aux ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles du Québec en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la construction de la ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan.

Dans ce rapport, le tracé retenu par Hydro-Québec intégrait quatre optimisations le long des segments BG, GC, CD et DE, qui touchent les municipalités de Boileau, d'Amherst, de Lac-des-Plages, de Duhamel, de Lac-Simon, de Montpellier et de Mulgrave-et-Derry. Ces optimisations de tracé avaient été effectuées à la suite de l'analyse des avis et des commentaires suscités par les activités d'information et de consultation sur le projet Grand-Brûlé—Vignan, tenues à l'automne de 1999.

Quelques jours avant le dépôt du rapport d'avant-projet aux ministères concernés, Hydro-Québec a tenu trois journées portes ouvertes à Amherst (21 février), à Gatineau (24 février) et à Val-des-Monts (25 février) dans le cadre de la troisième étape du programme de participation publique. Au cours de ces journées, des préoccupations ont été soulevées par le milieu relativement à deux autres tronçons de la ligne, soit celui qui passe au nord du lac à la Loutre, dans la municipalité d'Huberdeau, et celui qui traverse le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé, dans Lac-des-Plages.

Dans le premier cas, plusieurs citoyens d'Huberdeau s'inquiétaient de l'impact de la ligne sur la qualité de l'eau du lac à la Loutre, qui sert à approvisionner la municipalité en eau potable. Ces citoyens soulignaient également l'impact visuel de la ligne compte tenu que bon nombre d'habitations sont situées sur le pourtour du lac à la Loutre. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) avait demandé à Hydro-Québec d'examiner diverses solutions dans le cadre de l'analyse de recevabilité du rapport d'avant-projet.

Dans le second cas, soit à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé, certains résidents étaient préoccupés par l'impact visuel de la ligne dans ce secteur.

Les préoccupations soulevées par le milieu ont mené Hydro-Québec à élaborer d'autres possibilités de tracé dans ces deux secteurs. À cet égard, Hydro-Québec a produit un document complémentaire intitulé *Modifications apportées au tracé retenu : secteur des lacs à la Loutre et Maillé, et traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé* (septembre 2000). Elle y compare les différentes possibilités de passage dans les deux secteurs et précise ses choix de tracé. Les modifications retenues concernent les segments BG et GC du tracé initial et touchent les municipalités d'Huberdeau, d'Amherst, de Boileau et de Lac-des-Plages.

Le présent complément rend compte des impacts prévisibles et des éléments du milieu touchés par le tracé ainsi modifié. Il constitue une mise à jour du chapitre 10 (intitulé « Impacts et mesures d'atténuation ») du rapport d'avant-projet déposé en mars 2000.

1. The first part of the document

describes the general situation and the objectives of the project. It also mentions the main results achieved so far.

2. The second part of the document

contains a detailed description of the methodology used in the study. It also includes a list of the data sources and the statistical methods employed.

3. The third part of the document

presents the results of the study and discusses their implications. It also includes a conclusion and some recommendations for future research.

4. The fourth part of the document

contains the references and the appendix. The appendix includes the raw data and the detailed calculations.

5. The fifth part of the document

contains the summary and the key findings. It also includes a list of the authors and their affiliations.

6. The sixth part of the document

contains the acknowledgments and the funding sources. It also includes a list of the reviewers and their comments.

7. The seventh part of the document

contains the contact information for the authors and the publisher. It also includes a list of the distribution channels.

8. The eighth part of the document

contains the index and the table of contents. It also includes a list of the keywords and the subject terms.

9. The ninth part of the document

contains the abstract and the keywords. It also includes a list of the references and the appendix.

10. The tenth part of the document

contains the final page and the footer. It also includes a list of the page numbers and the page sizes.

---

# 1 Impacts selon le tracé modifié

Ce chapitre présente les impacts prévisibles du projet et les éléments du milieu touchés par le tracé modifié de la ligne Grand-Brûlé—Vignan. Ce tracé intègre les deux dernières modifications apportées dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé ainsi qu'à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé.

Pour bien cerner les conséquences environnementales de ces modifications, les tableaux 24, 25 et 26 du rapport d'avant-projet (numérotés 1, 2 et 3 dans le présent complément) ont été repris en faisant ressortir les différences observées pour certains éléments du milieu entre le tracé du rapport d'avant-projet et le tracé retenu en octobre 2000. Il est à noter que les éléments du milieu et les municipalités qui ne sont pas affectés par les dernières modifications sont indiqués dans les tableaux.

La carte en annexe (en cinq feuillets) montre le tracé modifié de la ligne Grand-Brûlé—Vignan, qui totalise 152,9 km de longueur, soit environ 0,6 km de plus que le tracé présenté dans le rapport d'avant-projet.

## 1.1 Impacts sur le milieu naturel

L'importance et la durée des impacts potentiels sur le sol, l'eau, l'air, la faune et la flore demeurent inchangées par rapport à l'évaluation faite dans le rapport d'avant-projet.

Cependant, à la suite des modifications apportées au tracé, un nouveau peuplement forestier d'intérêt phytosociologique est traversé sur une distance de 355 m à l'est de la rivière Maskinongé, près du Petit lac Chevreuil. En contrepartie, les peuplements forestiers matures sont touchés sur une moins grande distance (1 370 m de moins). Quant aux peuplements forestiers jeunes et aux peuplements en régénération (friches arbustives), ils sont franchis respectivement sur des distances additionnelles de 414 m et de 1 206 m.

Par ailleurs, la modification apportée au tracé dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé permet d'éviter 40 m d'une tourbière de même que 70 m d'une plantation et 200 m d'une érablière exploitée à l'est du chemin du Lac-à-la-Loutre. Cette modification entraîne cependant le franchissement de la même érablière exploitée à l'est du chemin du Lac-à-la-Loutre, sur une distance de 100 m, ainsi que la traversée de deux nouvelles tourbières sur une longueur totale de 561 m.

Enfin, les modifications apportées au tracé permettent de réduire le nombre de traversées de cours d'eau de moins de 10 m de largeur (de 115 à 113) et de plans d'eau de plus de 10 m de largeur (de 26 à 23).

Tableau 1 – Éléments du milieu touchés par la ligne Grand-Brûlé—Vignan

Élément du milieu <sup>1</sup>	MRC des Laurentides			MRC de Papineau			MRC des Collines-de-l'Outaouais			Communauté urbaine de l'Outaouais			Total		
	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%
<b>Espace urbain et périurbain</b>															
Résidence à déplacer															
• Selon le tracé initial	3	115	0,3	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	3	115	0,1
• Selon le tracé modifié	2	160	0,4	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	2	160	0,1
Autre bâtiment à déplacer <sup>2</sup>	0	0	0,0	0	0	0,0	2	20	0,1	1	50	0,8	3	70	0,0
Résidence à 100 m et moins de la ligne*															
• Selon le tracé initial	3	—	—	0	—	—	7	—	—	2	—	—	12	—	—
• Selon le tracé modifié	1	—	—	0	—	—	7	—	—	2	—	—	10	—	—
<b>Espace patrimonial</b>															
Zone de potentiel archéologique*															
• Selon le tracé initial	3	405	1,2	5	850	1,1	5	485	1,4	1	60	1,0	14	1 800	1,2
• Selon le tracé modifié	3	405	1,0	4	710	1,0	5	485	1,4	1	60	1,0	13	1 660	1,1
<b>Espace agricole</b>															
Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A <sup>2</sup>	—	0	0,0	—	0	0,0	—	1 380	4,0	—	1 984	32,0	—	3 364	2,2
Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C															
• Selon le tracé initial	—	749	2,2	—	400	1,2	—	170	0,5	—	0	0,0	—	1 319	0,9
• Selon le tracé modifié	—	799	2,0	—	0	0	—	170	0,5	—	0	0,0	—	969	0,6
Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé															
• Selon le tracé initial	—	90	0,3	—	0	0,0	—	200	0,6	—	190	3,1	—	480	0,3
• Selon le tracé modifié	—	0	0	—	0	0,0	—	200	0,6	—	190	3,1	—	390	0,3
Élevage de cerfs*															
• Selon le tracé initial	1	550	1,6	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	550	0,4
• Selon le tracé modifié	1	550	1,4	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	550	0,4

Tableau 1 – Éléments du milieu touchés par la ligne Grand-Brûlé—Vignan (suite)

Élément du milieu <sup>1</sup>	MRC des Laurentides			MRC de Papineau			MRC des Collines-de-l'Outaouais			Communauté urbaine de l'Outaouais			Total		
	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%
<b>Espace affecté à la villégiature, aux loisirs et au tourisme</b>															
Chalet à déplacer															
• Selon le tracé initial	0	0	0,0	1	50	0,1	0	0	0,0	0	0	0,0	1	50	0,0
• Selon le tracé modifié	1	70	0,2	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	70	0,0
Chalet à 100 m et moins de la ligne <sup>2</sup>	1	—	—	0	—	—	0	—	—	0	—	—	1	—	—
Secteur de villégiature projeté*															
• Selon le tracé initial	1	40	0,1	1	400	0,5	0	0	0,0	0	0	0,0	2	440	0,3
• Selon le tracé modifié	1	40	0,1	1	400	0,6	0	0	0,0	0	0	0,0	2	440	0,3
Sentier récréatif existant <sup>2</sup>	1	5	0,0	2	10	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	3	15	0,0
Sentier récréatif projeté <sup>2</sup>	0	0	0,0	5	25	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	5	25	0,0
Circuit de canot-camping*															
• Selon le tracé initial	3	205	0,6	3	141	0,2	2	65	0,2	0	0	0,0	8	411	0,3
• Selon le tracé modifié	4	285	0,7	2	91	0,1	2	65	0,2	0	0	0,0	8	441	0,3
Lot intramunicipal*															
• Selon le tracé initial	1	125	0,4	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	125	0,1
• Selon le tracé modifié	1	125	0,3	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	125	0,1
<b>Espace affecté à l'extraction et décharge</b>															
Sablère exploitée <sup>2</sup>	1	50	0,1	0	0	0,0	2	280	0,8	0	0	0,0	3	330	0,2
Lieu d'élimination de neige usée <sup>2</sup>	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	220	3,5	1	220	0,1
<b>Espace forestier et végétation</b>															
Peuplement d'intérêt phytosociologique															
• Selon le tracé initial	—	3 936	11,3	—	30 035	39,4	—	4 316	12,2	—	0	0,0	—	38 287	25,1
• Selon le tracé modifié	—	4 291	11,0	—	30 035	41,5	—	4 316	12,2	—	0	0,0	—	38 642	25,3
Peuplement mature															
• Selon le tracé initial	—	4 550	13,1	—	14 184	18,6	—	3 567	10,1	—	310	5,0	—	22 611	14,8
• Selon le tracé modifié	—	3 180	8,1	—	14 184	19,6	—	3 567	10,1	—	310	5,0	—	21 241	13,9
Peuplement jeune															
• Selon le tracé initial	—	19 506	56,2	—	23 645	31,0	—	21 430	60,8	—	1 220	19,7	—	65 801	43,2
• Selon le tracé modifié	—	23 137	59,1	—	20 428	28,2	—	21 430	60,8	—	1 220	19,7	—	66 215	43,3

Tableau 1 – Éléments du milieu touchés par la ligne Grand-Brûlé—Vignan (suite)

Élément du milieu <sup>1</sup>	MRC des Laurentides			MRC de Papineau			MRC des Collines-de-l'Outaouais			Communauté urbaine de l'Outaouais			Total		
	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%
<b>Repeuplement en régénération ou friche arbustive</b>															
• Selon le tracé initial	—	3 527	10,2	—	1 550	2,0	—	2 300	6,5	—	2 033	32,7	—	9 410	6,2
• Selon le tracé modifié	—	4 730	12,1	—	1 553	2,1	—	2 300	6,5	—	2 033	32,7	—	10 616	6,9
Coupe totale <sup>2</sup>	1	50	0,1	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	50	0,0
<b>Plantation</b>															
• Selon le tracé initial	3	320	0,9	3	600	0,8	0	0	0,0	0	0	0,0	6	920	0,6
• Selon le tracé modifié	2	250	0,6	3	600	0,8	0	0	0,0	0	0	0,0	5	850	0,6
<b>Érablière exploitée</b>															
• Selon le tracé initial	1	200	0,6	1	200	0,3	0	0	0,0	0	0	0,0	2	400	0,3
• Selon le tracé modifié	1	100	0,3	1	200	0,3	0	0	0,0	0	0	0,0	2	300	0,2
<b>Érablière pure de bon potentiel acéricole en territoire agricole protégé<sup>2</sup></b>	0	0	0,0	0	0	0,0	1	140	0,4	0	0	0,0	1	140	0,1
<b>Arbustaire<sup>2</sup></b>	1	40	0,1	0	0	0,0	1	110	0,3	0	0	0,0	2	150	0,1
<b>Espace faunique</b>															
<b>Aire de confinement du cerf de Virginie*</b>															
• Selon le tracé initial	0	0	0,0	1	8 425	11,1	0	0	0,0	0	0	0,0	1	8 425	5,5
• Selon le tracé modifié	0	0	0,0	1	8 425	11,6	0	0	0,0	0	0	0,0	1	8 425	5,5
<b>Ravage du cerf de Virginie*</b>															
• Selon le tracé initial	1	425	1,2	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	425	0,3
• Selon le tracé modifié	1	425	1,1	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	425	0,3
<b>Espace terrestre particulier</b>															
<b>Tourbière</b>															
• Selon le tracé initial	7	814	2,3	22	2 740	3,6	4	855	2,4	0	0	0,0	33	4 409	2,9
• Selon le tracé modifié	8	1 375	3,5	22	2 740	3,8	4	855	2,4	0	0	0,0	34	4 970	3,2
<b>Zone de risque de glissement de terrain<sup>2</sup></b>	0	0	0,0	0	0	0,0	1	110	0,3	2	170	2,7	3	280	0,2

Tableau 1 – Éléments du milieu touchés par la ligne Grand-Brûlé—Vignan (suite)

Élément du milieu <sup>1</sup>	MRC des Laurentides			MRC de Papineau			MRC des Collines-de-l'Outaouais			Communauté urbaine de l'Outaouais			Total		
	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%
<b>Espace hydrographique</b>															
Traversée d'un cours d'eau (plus de 10 m à franchir)															
• Selon le tracé initial	4	215	0,6	3	155	0,2	2	65	0,2	0	0	0,0	9	435	0,3
• Selon le tracé modifié	5	295	0,8	2	105	0,1	2	65	0,2	0	0	0,0	9	465	0,3
Traversée d'un cours d'eau (moins de 10 m à franchir)															
• Selon le tracé initial	30	30	0,1	67	68	0,1	17	27	0,1	1	1	0,0	115	126	0,1
• Selon le tracé modifié	32	32	0,1	63	64	0,1	17	27	0,1	1	1	0,0	113	124	0,1
Traversée d'un plan d'eau (plus de 10 m à franchir)															
• Selon le tracé initial	3	180	0,5	20	1 810	2,4	2	80	0,2	1	40	0,6	26	2 110	1,4
• Selon le tracé modifié	2	150	0,4	18	1 710	2,4	2	80	0,2	1	40	0,6	23	1 980	1,3
Zone inondable*															
• Selon le tracé initial	1	160	0,5	0	0	0,0	1	110	0,3	0	0	0,0	2	270	0,2
• Selon le tracé modifié	1	160	0,4	0	0	0,0	1	110	0,3	0	0	0,0	2	270	0,2
<b>Infrastructure et limites</b>															
Traversée d'une route principale**															
• Selon le tracé initial	6	60	0,2	3	30	0,0	11	110	0,3	4	130	2,1	24	330	0,2
• Selon le tracé modifié	7	70	0,2	2	20	0,0	11	110	0,3	4	130	2,1	24	330	0,2
Traversée d'une route secondaire															
• Selon le tracé initial	29	290	0,8	72	720	0,9	19	190	0,5	3	30	0,5	123	1 230	0,8
• Selon le tracé modifié	36	360	1,0	69	690	1,0	19	190	0,5	3	30	0,5	127	1 270	0,8
Pourvoirie avec droits exclusifs*															
• Selon le tracé initial	—	0	0,0	—	3 320	4,4	—	0	0,0	—	0	0,0	—	3 320	2,2
• Selon le tracé modifié	—	0	0,0	—	3 320	4,6	—	0	0,0	—	0	0,0	—	3 320	2,2
Réserve faunique de Papineau-Labelle*															
• Selon le tracé initial	—	0	0,0	—	23 689	31,1	—	0	0,0	—	0	0,0	—	23 689	15,5
• Selon le tracé modifié	—	0	0,0	—	23 689	32,8	—	0	0,0	—	0	0,0	—	23 689	15,5

Tableau 1 – Éléments du milieu touchés par la ligne Grand-Brûlé—Vignan (suite)

Élément du milieu <sup>1</sup>	MRC des Laurentides			MRC de Papineau			MRC des Collines-de-l'Outaouais			Communauté urbaine de l'Outaouais			Total		
	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%	Nombre	Longueur (m)	%
<b>Grande propriété forestière (lot touché)*</b>															
• Selon le tracé initial	0	0	0,0	5	3 674	4,8	6	4 100	11,6	0	0	0,0	11	7 774	5,1
• Selon le tracé modifié	0	0	0,0	5	3 674	5,1	6	4 100	11,6	0	0	0,0	11	7 774	5,1
<b>Paysage</b>															
<b>Traversée d'une route panoramique ou d'un corridor d'intérêt visuel*</b>															
• Selon le tracé initial	4	40	0,1	1	10	0,0	1	10	0,0	0	0	0,0	6	60	0,0
• Selon le tracé modifié	5	50	0,1	0	0	0,0	1	10	0,0	0	0	0,0	6	60	0,0
Traversée d'un paysage comprenant un attrait visuel <sup>2</sup>	6	—	—	5	—	—	2	—	—	—	—	—	13	—	—
Passage à proximité d'un point de repère visuel <sup>2</sup>	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
<b>Total</b>															
• Selon le tracé initial	—	34 727	100	—	76 197	100	—	35 240	100	—	6 208	100	—	152 372	100
• Selon le tracé modifié	—	39 144	100	—	72 339	100	—	35 240	100	—	6 208	100	—	152 931	100

1. Tracé initial : tracé initialement retenu par Hydro-Québec dans le rapport d'avant-projet (mars 2000).

Tracé modifié : tracé intégrant les modifications apportées dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé ainsi qu'à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé (octobre 2000).

2. Cet élément du milieu n'est pas touché par les dernières modifications apportées au tracé.

\* Élément non comptabilisé dans la longueur totale du tracé (élément se superposant à un autre élément).

\*\* Chemin de la Montagne, route 327, chemin de la Rivière-Rouge, chemin du Lac-à-la-Loutre, route 364, chemin de Saint-Rémi, route 323, chemin de Vendée, route 321, chemin Deschênes, route 309, chemin River, chemin Saint-Antoine, rang Saint-Joseph, chemin Saint-Pierre, chemin Mitchell, route 366, chemin Fogarty, montée Paiement, montée Saint-Amour, chemin de Bellechasse, chemin des Terres, autoroute 50, boulevard Gréber.

Différence entre le tracé initial et le tracé modifié.

**Tableau 2 – Tenure des terres traversées par la ligne Grand-Brûlé—Vignan**

Tenure des terres <sup>1</sup>	MRC des Laurentides <sup>a</sup>		MRC de Papineau <sup>b</sup>		MRC des Collines-de-l'Outaouais <sup>c</sup>		Communauté urbaine de l'Outaouais <sup>d</sup>		Total	
	Longueur (m)	%	Longueur (m)	%	Longueur (m)	%	Longueur (m)	%	Longueur (m)	%
<b>Terres publiques</b>										
• Selon le tracé initial	10 817	31,1	65 539	86,0	1 859	5,3	0	0,0	78 215	51,3
• Selon le tracé modifié	13 004	33,2	65 545	90,6	1 859	5,3	0	0,0	80 405	52,6
<b>Terres privées</b>										
• Selon le tracé initial	23 910	68,9	10 658	14,0	33 381	94,7	6 208	100,0	74 157	48,7
• Selon le tracé modifié	26 140	66,8	6 794	9,4	33 381	94,7	6 208	100,0	72 526	47,4
<b>Territoire agricole protégé*</b>										
• Selon le tracé initial	0	0,0	0	0,0	16 986	48,2	4 334	69,8	21 320	14,0
• Selon le tracé modifié	0	0,0	0	0,0	16 986	48,2	4 334	69,8	21 320	13,9
<b>Servitude d'Hydro-Québec*</b>										
• Selon le tracé initial	0	0,0	0	0,0	9 283	26,3	6 208	100,0	15 491	10,2
• Selon le tracé modifié	0	0,0	0	0,0	9 283	26,3	6 208	100,0	15 491	10,1
<b>Total</b>										
• Selon le tracé initial	34 727	100,0	76 197	100,0	35 240	100,0	6 208	100,0	152 372	100,0
• Selon le tracé modifié	39 144	100,0	72 339	100,0	35 240	100,0	6 208	100,0	152 931	100,0

1. Tracé initial : tracé initialement retenu par Hydro-Québec dans le rapport d'avant-projet (mars 2000).

Tracé modifié : tracé intégrant les modifications apportées dans le secteur des lacs à la Loure et Maillé ainsi qu'à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé (octobre 2000).

\* Élément non comptabilisé dans la longueur totale du tracé (élément se superposant à un autre élément).

a Juxtaposition à une ligne à 735 kV existante sur 8 716 m.

b Aucune juxtaposition à une ligne existante.

c Juxtaposition à une ligne à 315 kV existante sur 9 283 m.

d Juxtaposition à une ligne à 315 kV existante sur 6 208 m.

Différence entre le tracé initial et le tracé modifié.

**Tableau 3 – Municipalités touchées par la ligne Grand-Brûlé—Vignan**

Municipalité <sup>1</sup>	Longueur par MRC ou communauté urbaine (m)				Total (m)
	Les Laurentides	Papineau	Les Collines-de-l'Outaouais	Communauté urbaine de l'Outaouais	
Saint-Jovite (P) <sup>2</sup>	2 867	—	—	—	2 867
Arundel (CT) <sup>2</sup>	6 258	—	—	—	6 258
Huberdeau (M)					
• Selon le tracé initial	5 739	—	—	—	5 739
• Selon le tracé modifié	5 206	—	—	—	5 206
Amherst (CT)					
• Selon le tracé initial	19 863	—	—	—	19 863
• Selon le tracé modifié	24 813	—	—	—	24 813
Boileau (M)					
• Selon le tracé initial	—	5 810	—	—	5 810
• Selon le tracé modifié	—	5 816	—	—	5 816
Lac-des-Plages (M)					
• Selon le tracé initial	—	14 452	—	—	14 452
• Selon le tracé modifié	—	10 588	—	—	10 588
Duhamel (M) <sup>2</sup>	—	17 575	—	—	17 575
Lac-Simon (M) <sup>2</sup>	—	3 900	—	—	3 900
Montpellier (M) <sup>2</sup>	—	12 513	—	—	12 513
Mulgrave-et-Derry (CU) <sup>2</sup>	—	21 947	—	—	21 947
L'Ange-Gardien (M) <sup>2</sup>	—	—	17 172	—	17 172
Val-des-Monts (M) <sup>2</sup>	—	—	15 068	—	15 068
Cantley (M) <sup>2</sup>	—	—	3 000	—	3 000
Gatineau (V) <sup>2</sup>	—	—	—	6 208	6 208
<b>Total</b>					
• Selon le tracé initial	34 727	76 197	35 240	6 208	152 372
• Selon le tracé modifié	39 144	72 339	35 240	6 208	152 931

1. Tracé initial : tracé initialement retenu par Hydro-Québec dans le rapport d'avant-projet (mars 2000).

Tracé modifié : tracé intégrant les modifications apportées dans le secteur des lacs à la Loure et Maillé ainsi qu'à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé (octobre 2000).

2. Cette municipalité n'est pas touchée par les dernières modifications apportées au tracé.

CT: canton. CU: cantons unis. M: municipalité. P: paroisse. V: ville.

Différence entre le tracé initial et le tracé modifié.

## 1.2 Impacts sur le milieu humain

Comme pour le milieu naturel, les résultats de l'évaluation des impacts potentiels (importance et durée) sur le milieu humain sont les mêmes que dans le rapport d'avant-projet.

Toutefois, la modification apportée au tracé dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé permet d'éviter le déplacement de deux résidences le long du chemin du Lac-à-la-Loutre, qui était rendu nécessaire par le tracé initial. Par contre, selon le tracé modifié, un chalet et une résidence devront être déplacés le long du chemin du Lac-Martin, dans la municipalité d'Amherst.

Le nouveau point de traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé permet d'épargner un chalet en bordure de la rivière, touché par le tracé initial. Cette modification évite par ailleurs une zone de potentiel archéologique sur les rives de la rivière Maskinongé, qui était franchie sur 140 m par le tracé initial.

En outre, les deux portions modifiées du tracé libèrent 440 m d'espace agricole, dont 400 m à l'est du chemin de Vendée, dans Lac-des-Plages.

De nouvelles terres publiques sont traversées sur 2 187 m dans Amherst selon le tracé modifié. Dans Lac-des-Plages, 3 864 m de terres privées sont évitées par ce même tracé. Si on considère l'ensemble de la ligne, ce sont 1 631 m de terres privées qui ne sont plus touchées.

Les modifications apportées au tracé permettent de réduire sensiblement les distances franchies par la ligne dans Huberdeau et Lac-des-Plages, soit une réduction respective de 533 m et de 3 864 m. Par contre, la distance parcourue dans la municipalité d'Amherst augmente de 4 950 m.

Enfin, 127 routes secondaires sont croisées selon le tracé modifié, contre 123 selon le tracé initial. Le nombre de résidences situées à 100 m et moins de la ligne passe de 12 à 10.

## 1.3 Impacts sur le paysage

L'évaluation de l'importance et de la durée des impacts potentiels sur le paysage qui a été présentée dans le rapport d'avant-projet demeure inchangée. Cependant, dans les deux secteurs où des modifications ont été apportées au tracé, les champs visuels touchés ne sont plus les mêmes.

Tout d'abord, en ce qui concerne la modification apportée au tracé dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé, les équipements qui auraient été visibles pour les villégiateurs du lac à la Loutre selon le tracé initial, soit les portions supérieures de deux pylônes et une portion des conducteurs, seront hors de vue à partir de ce lac selon le tracé modifié. Toutefois, les villégiateurs du lac Maillé, qui ne pouvaient observer que la partie supérieure d'un seul pylône et une portion restreinte des conducteurs avec le tracé initial, pourront observer des portions d'au moins trois pylônes de même qu'une section des conducteurs avec le tracé final.

L'importance de l'impact visuel dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé est donc majeure pour les villégiateurs du lac Maillé, principalement en raison de la perturbation que la présence des pylônes occasionnera dans ce paysage lacustre. Les automobilistes de ce secteur, quant à eux, subiront globalement le même impact qu'avec le tracé initial puisque le tracé modifié traverse également le chemin du Lac-à-la-Loutre.

La modification apportée au tracé à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé fait en sorte que le nombre d'observateurs touchés et la visibilité des pylônes sont moindres que selon le tracé initial. En effet, le nouveau tracé emprunte une dépression située entre deux collines dans les lots 10B et 11B du Deuxième Rang d'Amherst et traverse le chemin de Vendée et la rivière Maskinongé dans un secteur plus fermé et moins rapproché des habitations. Toutefois, à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière, les observateurs pourront apercevoir un ou plusieurs pylônes, selon qu'ils se trouveront en bordure du chemin ou de la rivière, ou qu'ils résideront dans les collines qui bordent ce cours d'eau. Le nombre total de pylônes visibles selon le tracé modifié sera de 14, alors qu'il était de 18 selon le tracé initial.

Compte tenu que plusieurs pylônes seront visibles dans un secteur où le paysage est fortement valorisé, l'importance de l'impact visuel à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé demeure majeure. Les champs visuels touchés sont toutefois beaucoup plus restreints que selon le tracé initial.

---

## 2 Mesures d'atténuation et impacts résiduels

### 2.1 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation générales et particulières qui ont été énoncées dans le rapport d'avant-projet permettront d'intégrer le plus harmonieusement possible la ligne dans le milieu et de protéger l'environnement. Ces mesures proviennent du *Code de l'environnement* d'Hydro-Québec (1991), de l'*Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier* (Hydro-Québec et UPA, 1999) et du document intitulé *Matrice des impacts potentiels et mesures d'atténuation* (Hydro-Québec, 1994).

Quelques mesures d'atténuation particulières ont cependant été revues en fonction des modifications apportées au tracé dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé ainsi qu'à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé. Il s'agit des mesures n<sup>os</sup> 2 et 19 de la section 10.3.2 du rapport d'avant-projet, qui ont été modifiées comme suit :

2. Acquérir la résidence présente dans l'emprise à la traversée du chemin du Lac-Martin, sur le lot 8 du Huitième Rang Nord d'Amherst, après entente avec le propriétaire.
  
19. Acquérir le chalet présent dans l'emprise à la traversée du chemin du Lac-Martin, sur le lot 1 du Huitième Rang Nord d'Amherst, après entente avec le propriétaire.

Par ailleurs, la mesure n<sup>o</sup> 74 visant à atténuer l'impact visuel de la portion du tracé située au nord du projet domiciliaire des Condominiums de la Seigneurie du Vieux Moulin, dans Lac-des-Plages, ne s'applique plus en raison de la modification apportée au tracé dans ce secteur.

### 2.2 Bilan des impacts résiduels

Le texte de la section 10.4 du rapport d'avant-projet, qui fait le bilan des impacts résiduels, demeure valable pour l'ensemble des éléments des milieux naturel et humain touchés par le tracé modifié.

Sur le plan du paysage, l'importance de l'impact résiduel à la traversée du chemin de Vendée et de la rivière Maskinongé demeure également inchangée. En effet, malgré les mesures d'atténuation, l'impact résiduel est jugé majeur. Les champs visuels touchés sont toutefois plus restreints avec le tracé modifié qu'avec le tracé initial.

Quant à l'impact résiduel associé au paysage dans le secteur des lacs à la Loutre et Maillé, son importance passe de moyenne à majeure. La ligne sera plus rapprochée du lac Maillé selon le nouveau tracé qu'elle ne l'était du lac à la Loutre selon le tracé initial. Il importe cependant de rappeler que la modification apportée au tracé dans ce secteur permettra d'éviter l'ensemble du bassin versant du lac à la Loutre, qui sert à approvisionner la municipalité d'Huberdeau en eau potable.

---

## **Annexe**

---

Tracé retenu en octobre 2000

# Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan

Milieux naturel et humain : tracé retenu (octobre 2000)  
Feuillet 1

## ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN

- Milieu bâti existant
- Secteur résidentiel et commercial projeté
- Secteur industriel existant
- Secteur industriel projeté

## ESPACE PATRIMONIAL

- Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
- Site archéologique connu
- Zone de potentiel archéologique

## ESPACE AGRICOLE

- Horticulture ou culture spécialisée sur sol de tout potentiel
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C
- Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé
- Drainage souterrain
- Élevage de cerfs
- Pisciculture ou étang de pêche

## ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME

- Secteur de villégiature existant
- Secteur de villégiature projeté
- Terrain de golf, camping
- Base de plein air ou colonie de vacances
- Champ de tir
- Sentier récréatif existant
- Sentier récréatif projeté
- Aménagement projeté, halte routière

## ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES

- Carrière ou sablière exploitée
- Mine, carrière ou sablière abandonnée
- Décharge contrôlée exploitée
- Décharge contrôlée désaffectée
- Lieu d'élimination de neige usée

## ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION

- Type de peuplement :
- Peuplement à dominance résineuse
  - Peuplement à dominance feuillue
  - Peuplement mixte
- Stade de développement :
- Stade de développement mature
  - Stade de développement jeune
- Autres :
- Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
  - Plantation
  - Érablière exploitée
  - Érablière pure en territoire agricole protégé
  - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
  - Arbustaire

## ESPACE FAUNIQUE

- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière

## ESPACE TERRESTRE PARTICULIER

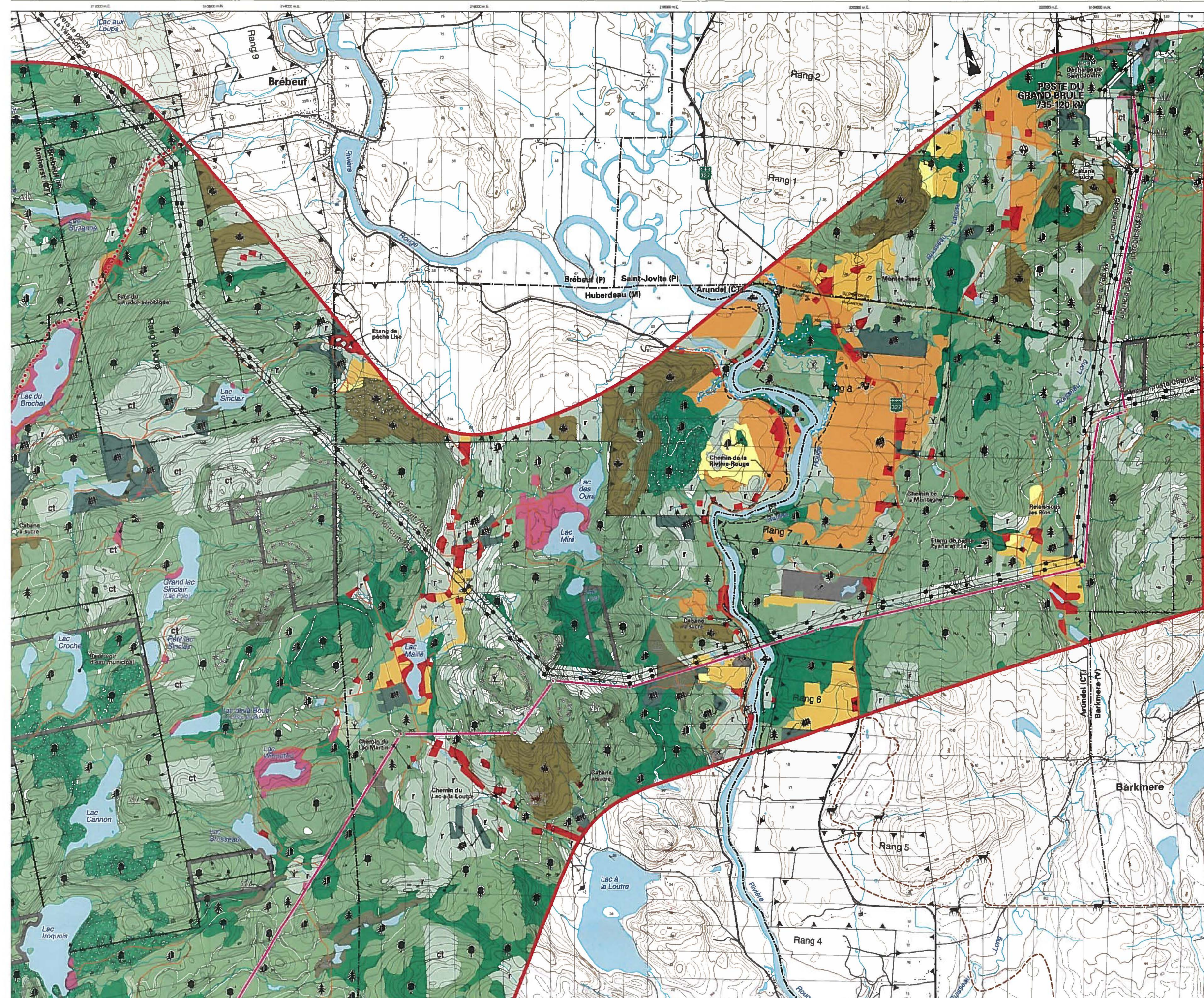
- Tourbière
- Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
- Zone de risque de glissement de terrain

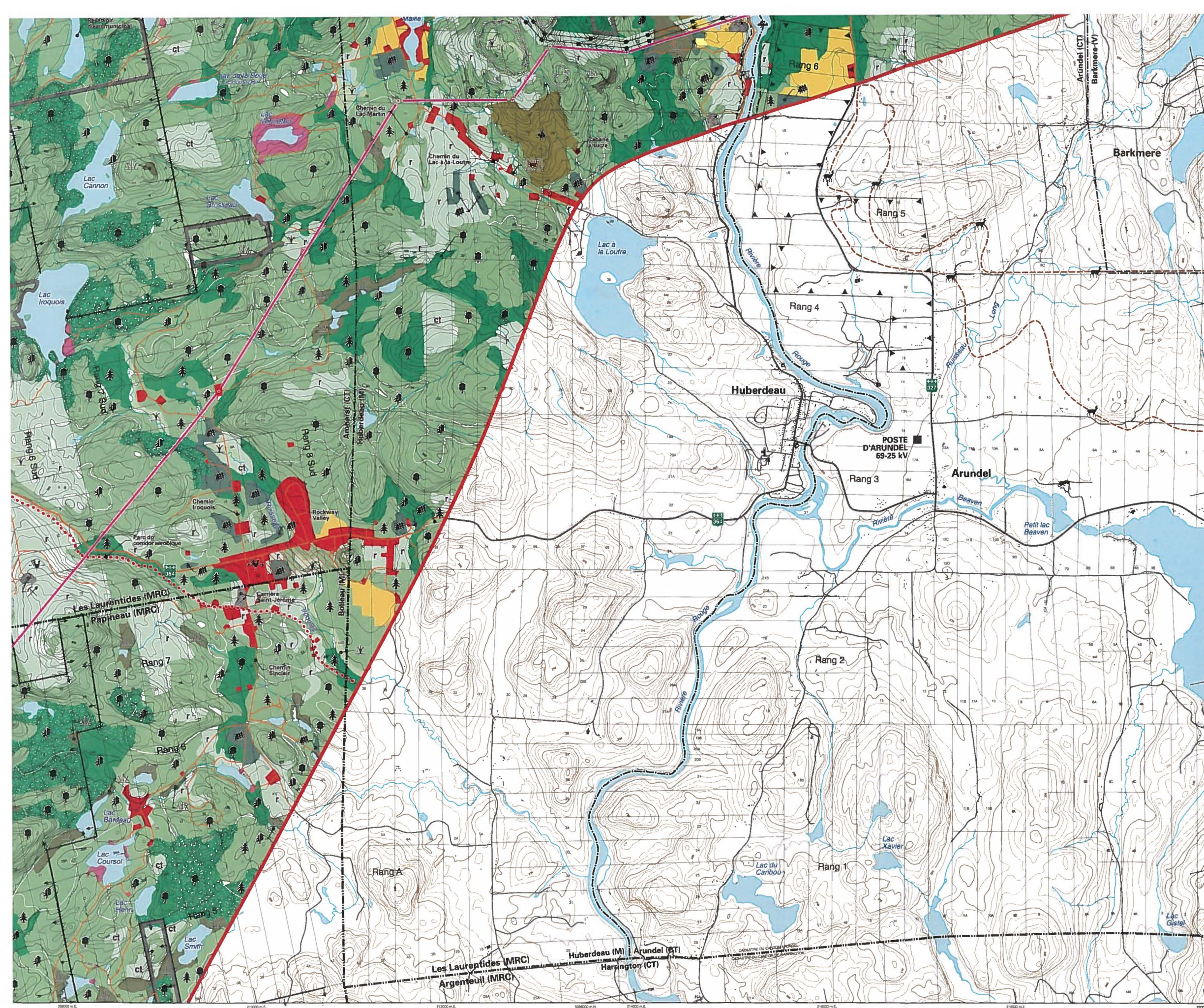
## ESPACE HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau ou plan d'eau
- Zone inondable

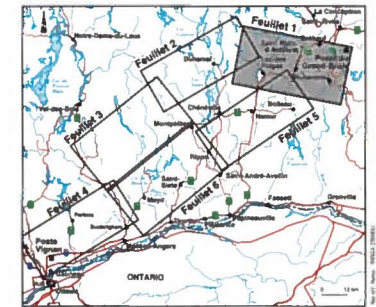
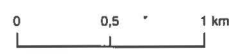
## INFRASTRUCTURE

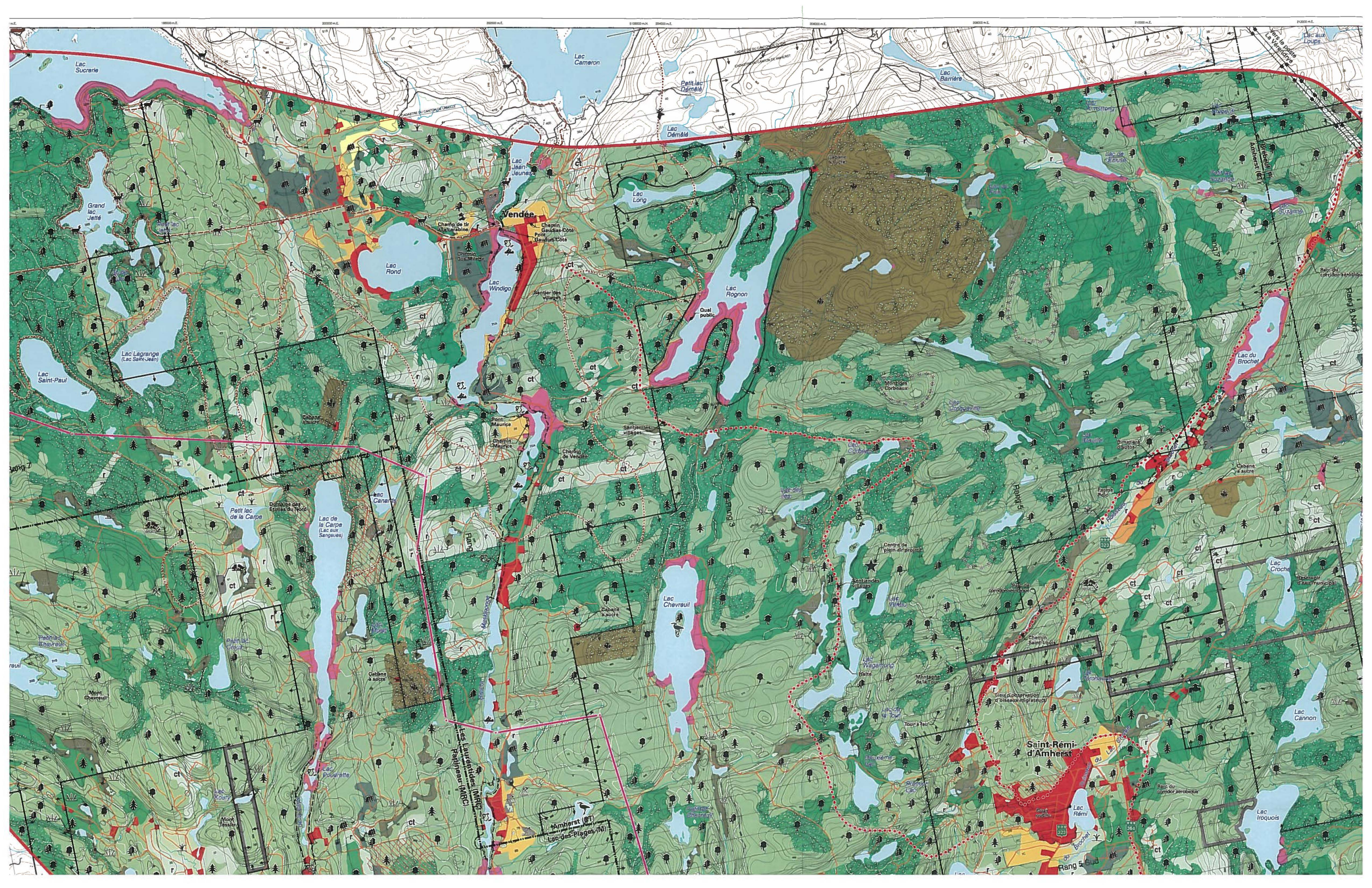
- Ligne de transport d'énergie électrique

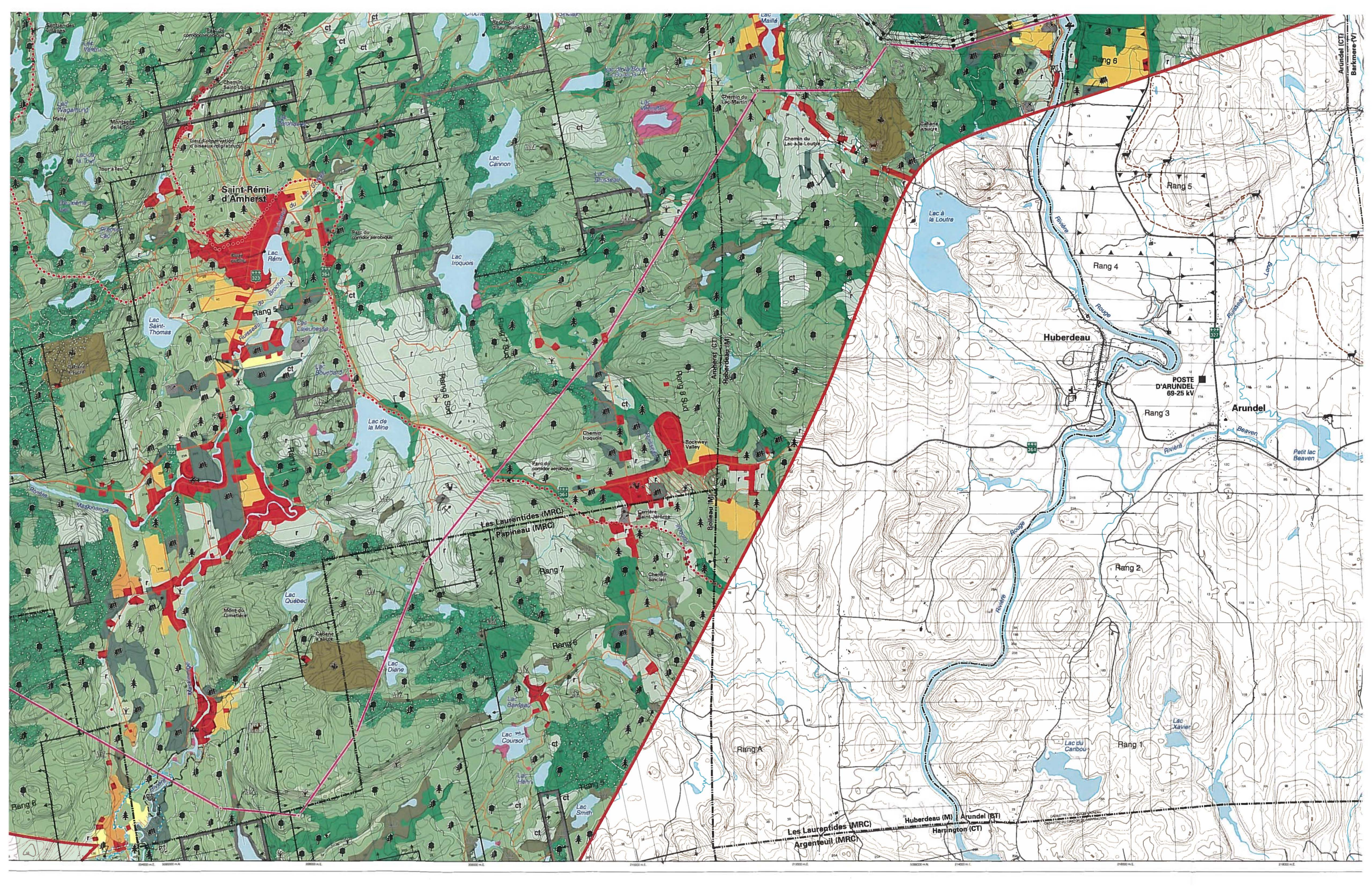




- Peuplement à dominance feuillue
  - Peuplement mixte
  - Stade de développement mature
  - Stade de développement jeune
  - Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
  - Plantation
  - Érablière exploitée
  - Érablière pure en territoire agricole protégé
  - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
  - Arbustaie
- ESPACE FAUNIQUE**
- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
  - Aire de confinement du cerf de Virginie
  - Habitat du rat musqué
  - Héronnière
- ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**
- Tourbière
  - \* 460 \* Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
  - \* Zone de risque de glissement de terrain
- ESPACE HYDROGRAPHIQUE**
- Cours d'eau ou plan d'eau
  - Zone inondable
- INFRASTRUCTURE**
- Ligne de transport d'énergie électrique
  - Poste de transformation d'énergie électrique
  - Source d'alimentation en eau potable et aire de protection
  - Route principale ou secondaire
  - Voie ferrée
  - Antenne de télécommunications et aire de protection
- LIMITES**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
  - Municipalité
  - Territoire agricole protégé (CTAQ)
  - Propriété d'Hydro-Québec
  - Terre publique
  - Lot intramunicipal
  - Pourvoirie
  - Réserve faunique
  - Grande propriété forestière
  - Corridor d'étude
  - Tracé retenu (octobre 2000)







Saint-Rémi-d'Amherst

Huberdeau

Arundel

Les Laurentides (MRC)  
Papineau (MRC)

Les Laurentides (MRC)  
Argenteuil (MRC)

Huberdeau (M) | Arundel (CT)  
Harrington (CT)

Lac Rémi

Lac Iroquois

Lac à la Loutrre

Lac Québec

Lac Diane

Lac Berthel

Lac Coursof

Lac Smith

Lac du Caribou

Lac Xavier

POSTE D'ARUNDEL  
69-25 kV

Lac Wagahung  
Lac de la Tour  
Lac de la Mine

Lac Saint-Thomas

Lac de la Mine

Lac Québec

Lac Diane

Lac Berthel

Lac Coursof

Lac Smith

Lac du Caribou

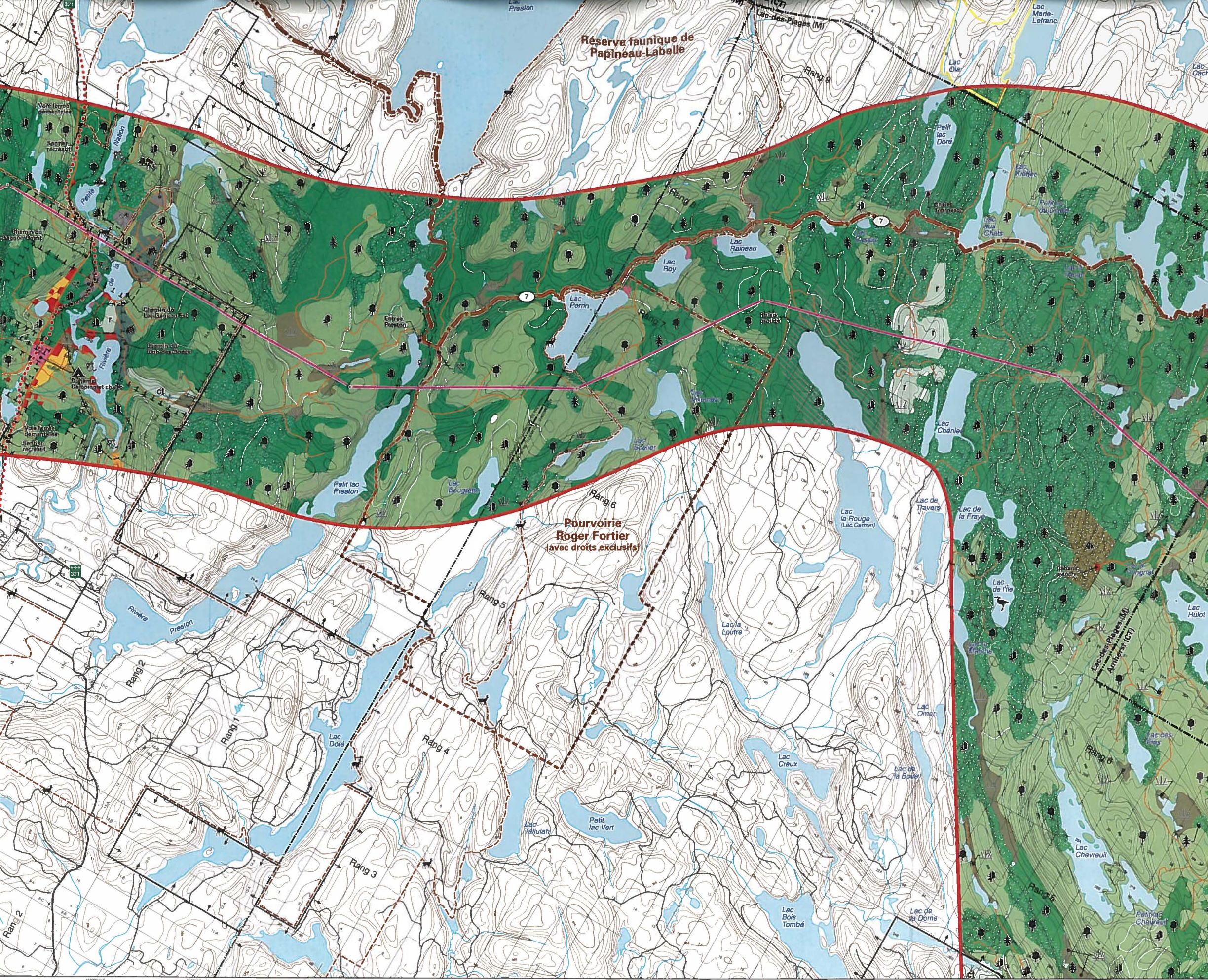
Lac Xavier

POSTE D'ARUNDEL  
69-25 kV









**ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME**

- Secteur de villégiature existant
- Secteur de villégiature projeté
- Terrain de golf, camping
- Base de plein air ou colonie de vacances
- Champ de tir
- Sentier récréatif existant
- Circuit de canot-camping
- Sentier récréatif projeté
- Aménagement projeté, halte routière

**ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES**

- Carrière ou sablière exploitée
- Mine, carrière ou sablière abandonnée
- Décharge contrôlée exploitée
- Décharge contrôlée désaffectée
- Lieu d'élimination de neige usée

**ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION**

- Type de peuplement :
- Peuplement à dominance résineuse
  - Peuplement à dominance feuillue
  - Peuplement mixte
- Stade de développement :
- Stade de développement mature
  - Stade de développement jeune
  - Peuplement en régénération ou friche arbutive, coupe totale
  - Plantation
  - Érablière exploitée
  - Érablière pure en territoire agricole protégé
  - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
  - Arbustaie

**ESPACE FAUNIQUE**

- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière

**ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**

- Tourbière
- Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
- Zone de risque de glissement de terrain

**ESPACE HYDROGRAPHIQUE**

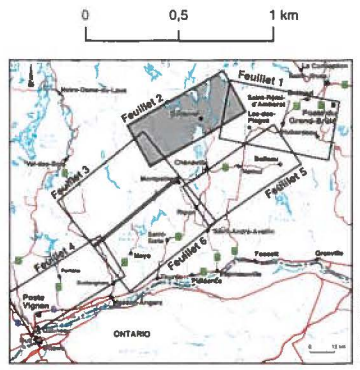
- Cours d'eau ou plan d'eau
- Zone inondable

**INFRASTRUCTURE**

- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Source d'alimentation en eau potable et aire de protection
- Route principale ou secondaire
- Voie ferrée
- Antenne de télécommunications et aire de protection

**LIMITES**

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Propriété d'Hydro-Québec
- Terre publique
- Lot intramunicipal
- Pourvoirie
- Réserve faunique
- Grande propriété forestière
- Corridor d'étude
- Tracé retenu (octobre 2000)



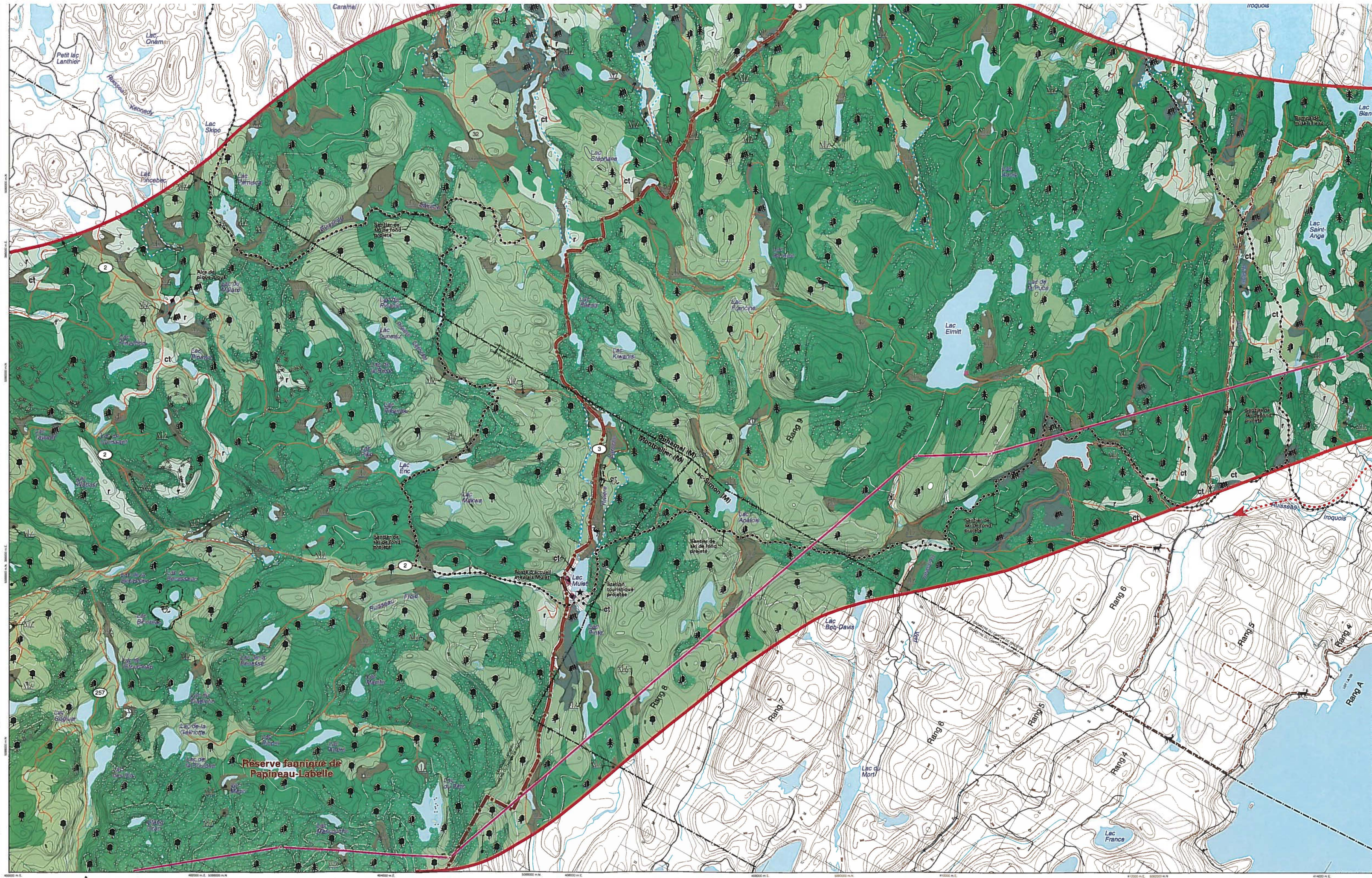
Sources :  
Carte de base au 1 : 20 000, ministère des Ressources naturelles du Québec.  
Projection MTM, méridien central 76-30, fuseau 9, NAD 83.











Réserve faunique de  
Papineau-Labelle

Ligne à 315 kV  
Grand-Brûlé – Vignan

Milieux naturel et humain : tracé retenu (octobre 2000)  
Feuillet 3



Réserve faunique de Papineau-Labelle

ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN

- Milieu bâti existant
- Secteur résidentiel et commercial projeté
- Secteur industriel existant
- Secteur industriel projeté

ESPACE PATRIMONIAL

- Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
- Site archéologique connu
- Zone de potentiel archéologique

ESPACE AGRICOLE

- Horticulture ou culture spécialisée sur sol de tout potentiel
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C
- Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé
- Drainage souterrain
- Élevage de cerfs
- Pisciculture ou étang de pêche

ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME

- Secteur de villégiature existant
- Secteur de villégiature projeté
- Terrain de golf, camping
- Base de plein air ou colonie de vacances
- Champ de tir
- Sentier récréatif existant
- Circuit de canot-camping
- Sentier récréatif projeté
- Aménagement projeté, halte routière

ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES

- Carrière ou sablière exploitée
- Mine, carrière ou sablière abandonnée
- Décharge contrôlée exploitée
- Décharge contrôlée désaffectée
- Lieu d'élimination de neige usée

ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION

- Type de peuplement :
- Peuplement à dominance résineuse
  - Peuplement à dominance feuillue
  - Peuplement mixte
- Stade de développement :
- Stade de développement mature
  - Stade de développement jeune
  - Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
  - Plantation
  - Érablière exploitée
  - Érablière pure en territoire agricole protégé
  - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
  - Arbustaie

ESPACE FAUNIQUE

- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière

ESPACE TERRESTRE PARTICULIER

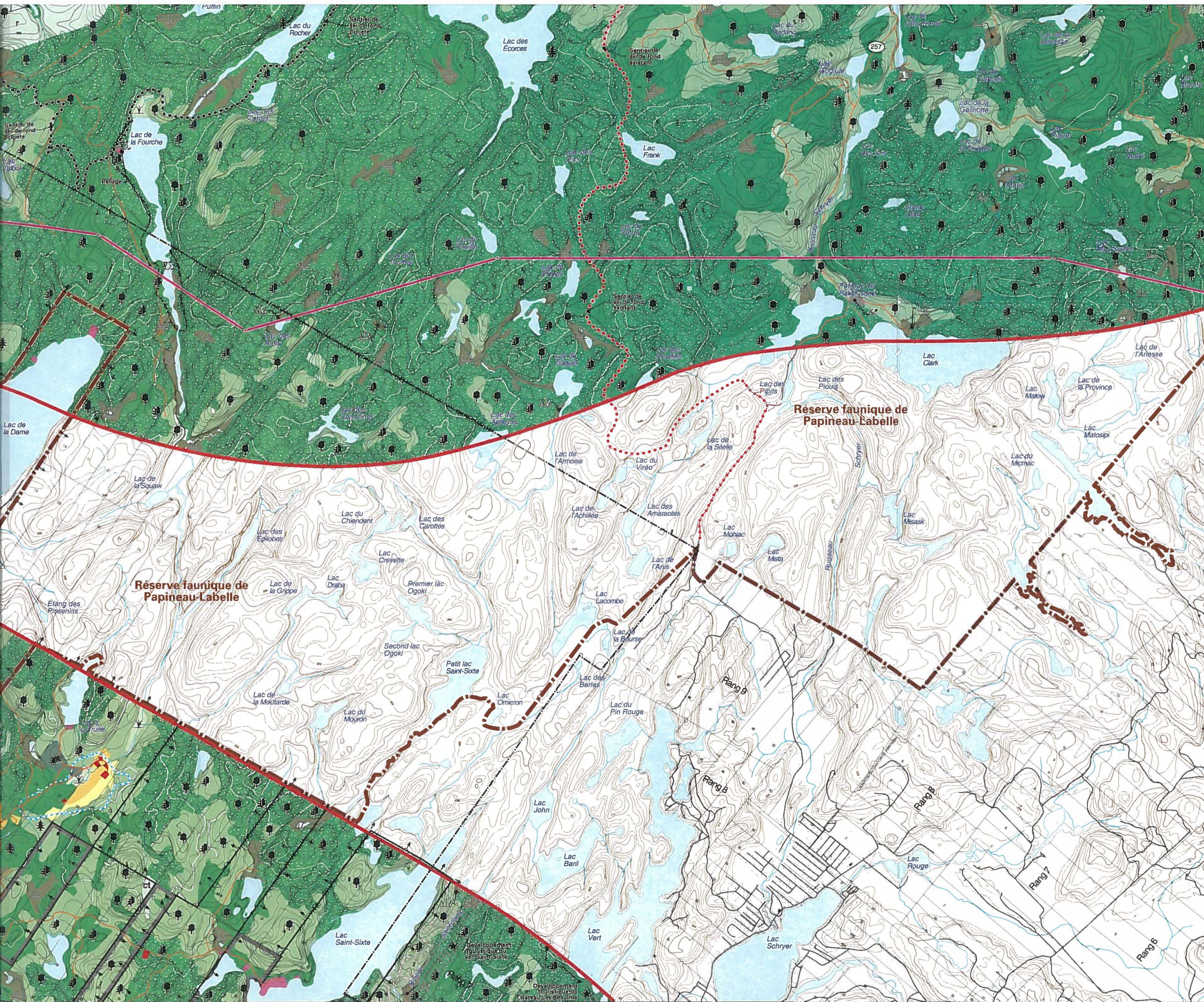
- Tourbière
- \* 460 \* Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
- \* 460 \* Zone de risque de glissement de terrain

ESPACE HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau ou plan d'eau
- Zone inondable

INFRASTRUCTURE

- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique



**Peuplement à dominance feuillue**  
 Peuplement mixte

Stade de développement mature  
 Stade de développement jeune

r, ct  
 Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale

Plantation  
 Érablière exploitée  
 Érablière pure en territoire agricole protégé  
 Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique  
 Arbustale

**ESPACE FAUNIQUE**

Ravage du cerf de Virginie (février 1997)  
 Aire de confinement du cerf de Virginie  
 Habitat du rat musqué  
 Héronnière

**ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**

Tourbière  
 \* 460 \*  
 Zone de risque de givre (altitude > 460 m)  
 Zone de risque de glissement de terrain

**ESPACE HYDROGRAPHIQUE**

Cours d'eau ou plan d'eau  
 Zone inondable

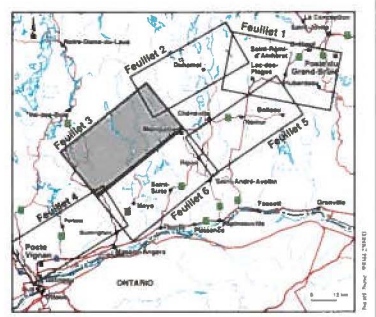
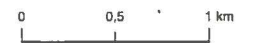
**INFRASTRUCTURE**

Ligne de transport d'énergie électrique  
 Poste de transformation d'énergie électrique  
 Source d'alimentation en eau potable et aire de protection  
 Route principale ou secondaire  
 Voie ferrée  
 Antenne de télécommunications et aire de protection

**LIMITES**

Municipalité régionale de comté (MRC)  
 Municipalité  
 Territoire agricole protégé (CPTAQ)  
 Propriété d'Hydro-Québec  
 Terre publique  
 Lot intramunicipal  
 Pourvoirie  
 Réserve faunique  
 Grande propriété forestière

Corridor d'étude  
 Tracé retenu (octobre 2000)



Sources :  
 Carte de base au 1 : 20 000, ministère des Ressources naturelles du Québec.  
 Projection MTM, méridien central 76-30, fuseau 9, NAD 83.











# Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan

Milieux naturel et humain : tracé retenu (octobre 2000)

Feuillet 4

## ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN

- Milieu bâti existant
- Secteur résidentiel et commercial projeté
- Secteur industriel existant
- Secteur industriel projeté

## ESPACE PATRIMONIAL

- Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
- Site archéologique connu
- Zone de potentiel archéologique

## ESPACE AGRICOLE

- Horticulture ou culture spécialisée sur sol de tout potentiel
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C
- Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé
- Drainage souterrain
- Élevage de cerfs
- Pisciculture ou étang de pêche

## ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME

- Secteur de villégiature existant
- Secteur de villégiature projeté
- Terrain de golf, camping
- Base de plein air ou colonie de vacances
- Champ de tir
- Sentier récréatif existant
- Circuit de canot-camping
- Sentier récréatif projeté
- Aménagement projeté, halte routière

## ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES

- Carrière ou sablière exploitée
- Mine, carrière ou sablière abandonnée
- Décharge contrôlée exploitée
- Décharge contrôlée désaffectée
- Lieu d'élimination de neige usée

## ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION

- Type de peuplement :
  - Peuplement à dominance résineuse
  - Peuplement à dominance feuillue
  - Peuplement mixte
- Stade de développement :
  - Stade de développement mature
  - Stade de développement jeune
- Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
- Plantation
- Érablière exploitée
- Érablière pure en territoire agricole protégé
- Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
- Arbustive

## ESPACE FAUNIQUE

- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière

## ESPACE TERRESTRE PARTICULIER

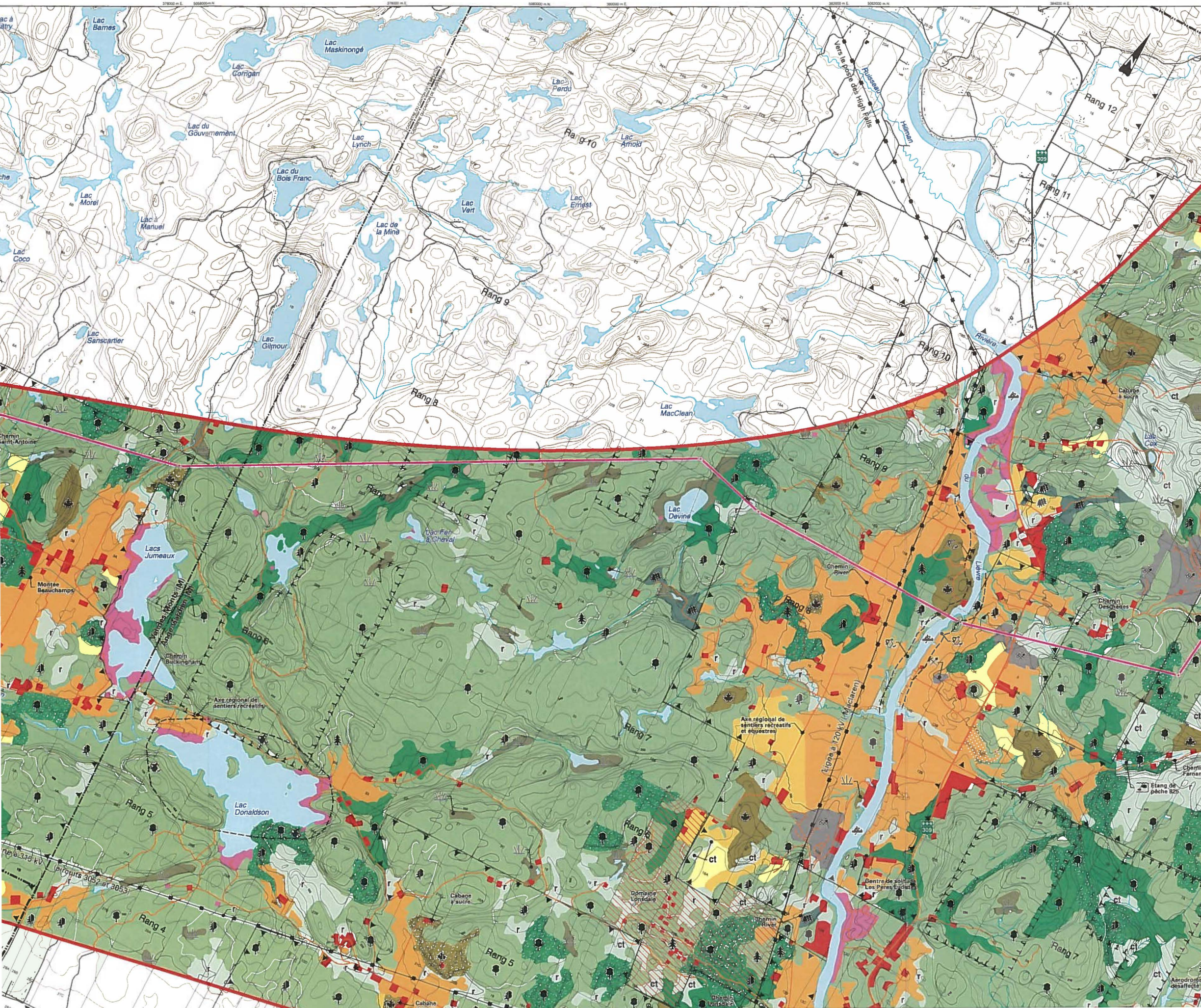
- Tourbière
- Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
- Zone de risque de glissement de terrain

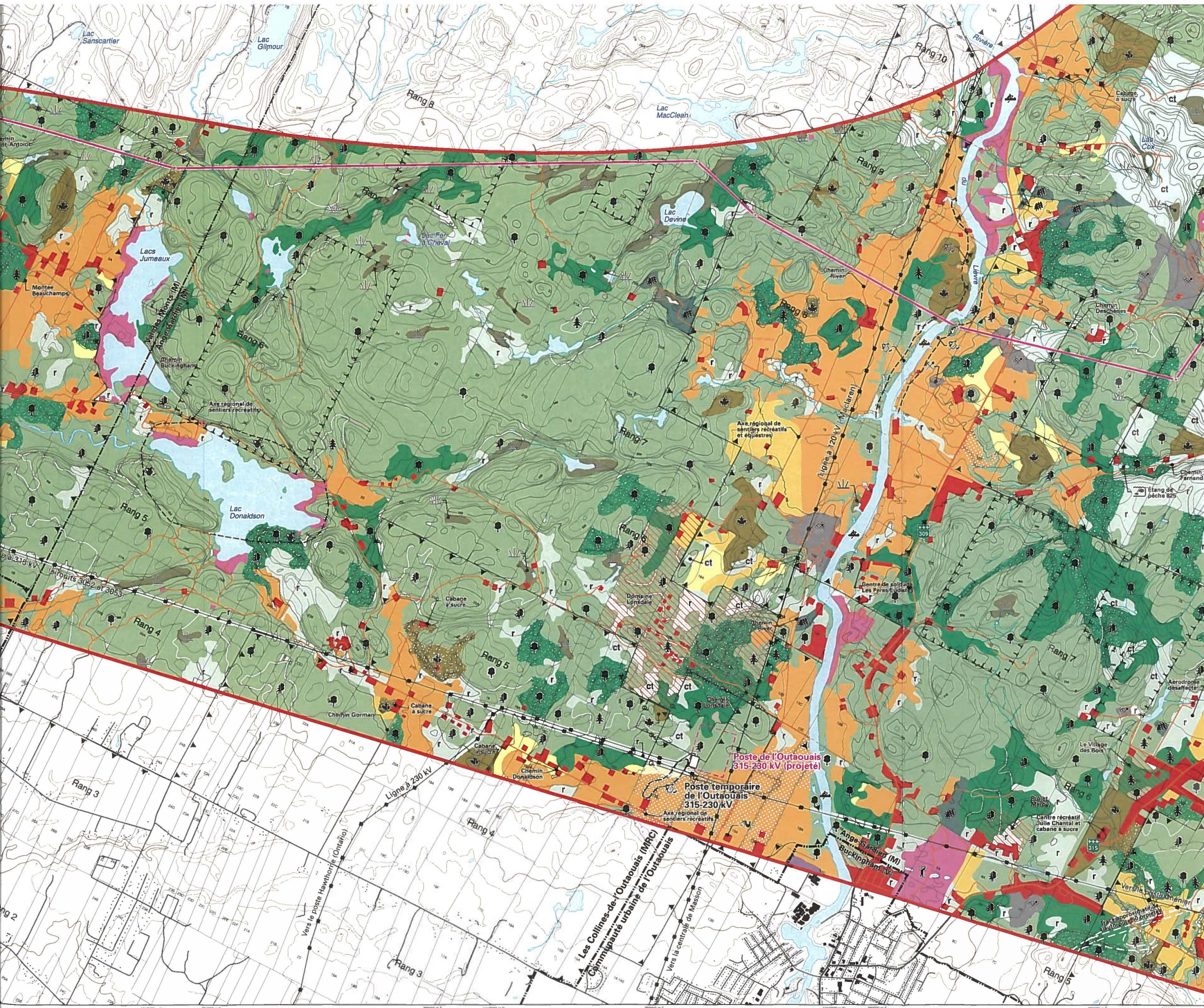
## ESPACE HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau ou plan d'eau
- Zone inondable

## INFRASTRUCTURE

- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Source d'alimentation en eau potable et aire de protection





**Drainage souterrain**  
 Elevage de cerfs  
 Pisciculture ou étang de pêche

**ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME**

Secteur de villégiature existant  
 Secteur de villégiature projeté  
 Terrain de golf, camping  
 Base de plein air ou colonie de vacances  
 Champ de tir  
 Sentier récréatif existant  
 Circuit de canot-camping  
 Sentier récréatif projeté  
 Aménagement projeté, halte routière

**ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES**

Carrière ou sablière exploitée  
 Mine, carrière ou sablière abandonnée  
 Décharge contrôlée exploitée  
 Décharge contrôlée désaffectée  
 Lieu d'élimination de neige usée

**ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION**

Type de peuplement :  
 Peuplement à dominance résineuse  
 Peuplement à dominance feuillue  
 Peuplement mixte  
 Stade de développement mature  
 Stade de développement jeune  
 r, ct Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale  
 Plantation  
 Érablière exploitée  
 Érablière pure en territoire agricole protégé  
 Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique  
 Arbustaie

**ESPACE FAUNIQUE**

Ravage du cerf de Virginie (février 1997)  
 Aire de confinement du cerf de Virginie  
 Habitat du rat musqué  
 Héronnière

**ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**

Tourbière  
 : 460 : Zone de risque de givre (altitude > 460 m)  
 Zone de risque de glissement de terrain

**ESPACE HYDROGRAPHIQUE**

Cours d'eau ou plan d'eau  
 Zone inondable

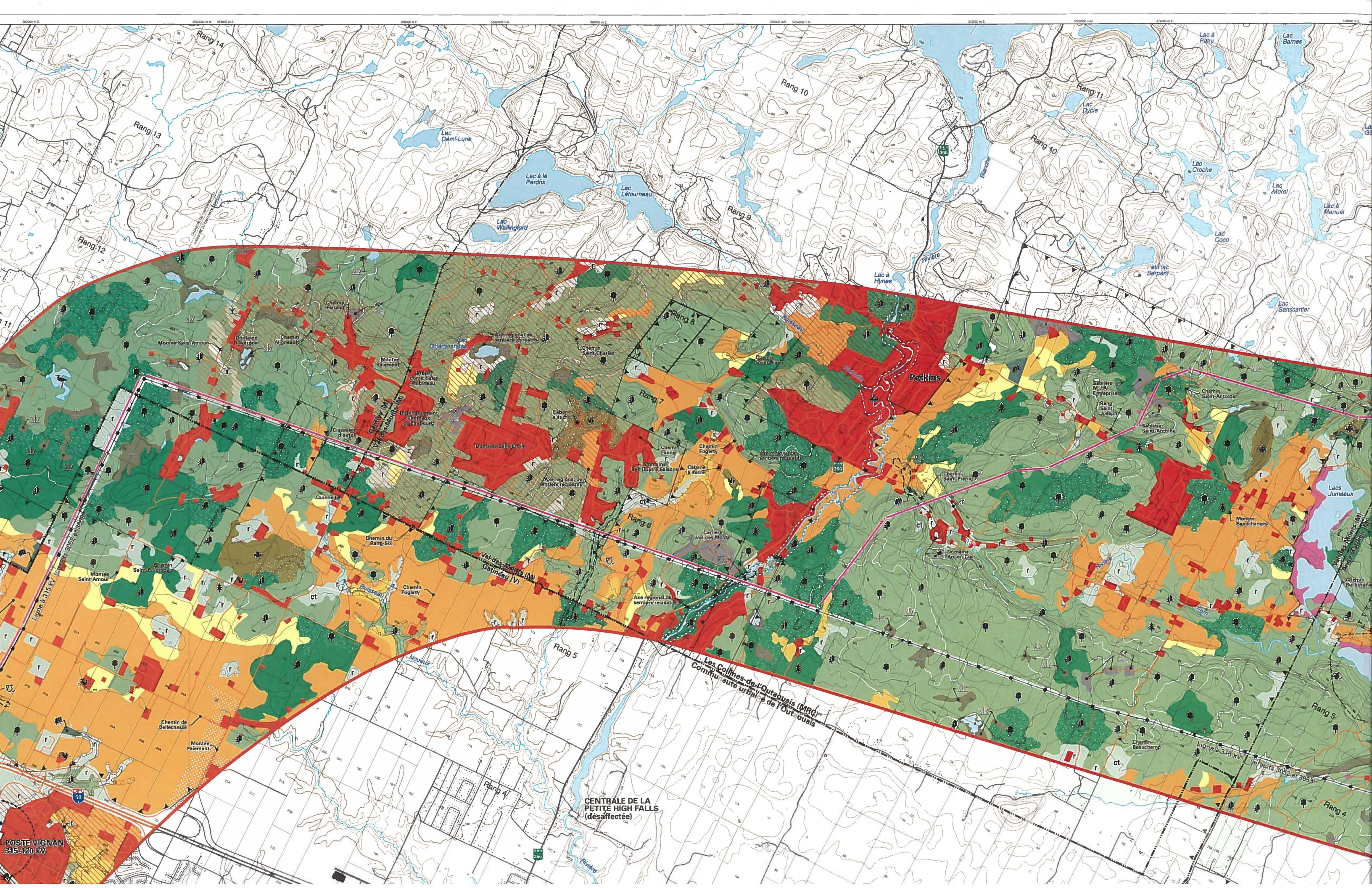
**INFRASTRUCTURE**

Ligne de transport d'énergie électrique  
 Poste de transformation d'énergie électrique  
 Source d'alimentation en eau potable et aire de protection  
 Route principale ou secondaire  
 Voie ferrée  
 Antenne de télécommunications et aire de protection

**LIMITES**

Municipalité régionale de comté (MRC)  
 Municipalité  
 Territoire agricole protégé (CPTAQ)  
 Propriétés d'Hydro-Québec  
 Terre publique  
 Lot intramunicipal  
 Pourvoirie  
 Réserve faunique  
 Grande propriété forestière  
 Corridor d'étude  
 Tracé retenu (octobre 2000)

0 0,5 1 km



Rang 14

Rang 13

Rang 12

Rang 10

Rang 11

Rang 10

Rang 9

Rang 8

Rang 7

Rang 6

Rang 5

Rang 4

Lac Demi-Lune

Lac à la Perdrix

Lac Létourneau

Lac Wallingford

Lac à Hynes

Lac Dylce

Lac Croche

Lac Morel

Lac à Manuel

Lac Coco

Lac à Serpent

Lac Sanscartier

Perkins

Domaine Belle Étoile

Chemin Fanny

Chemin Fogarty

Chemin Saint-Pierre

Sablière M. J. J. J.

Chemin Saint-Antoine

Sablière Saint-Antoine

Lacs Jumeaux

Montée Beauchamps

Chemin du Rang Six

Chemin Fogarty

Chemin Fanny

Chemin Saint-Pierre

Chemin Beauchamps

Chemin Beauchamps

Chemin Beauchamps

Chemin Beauchamps

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

Chemin de Bellechasse

CENTRALE DE LA PETITE HIGH FALLS (désaffectée)

MRC Les Collines-de-l'Outaouais  
Communauté urbaine de l'Outaouais

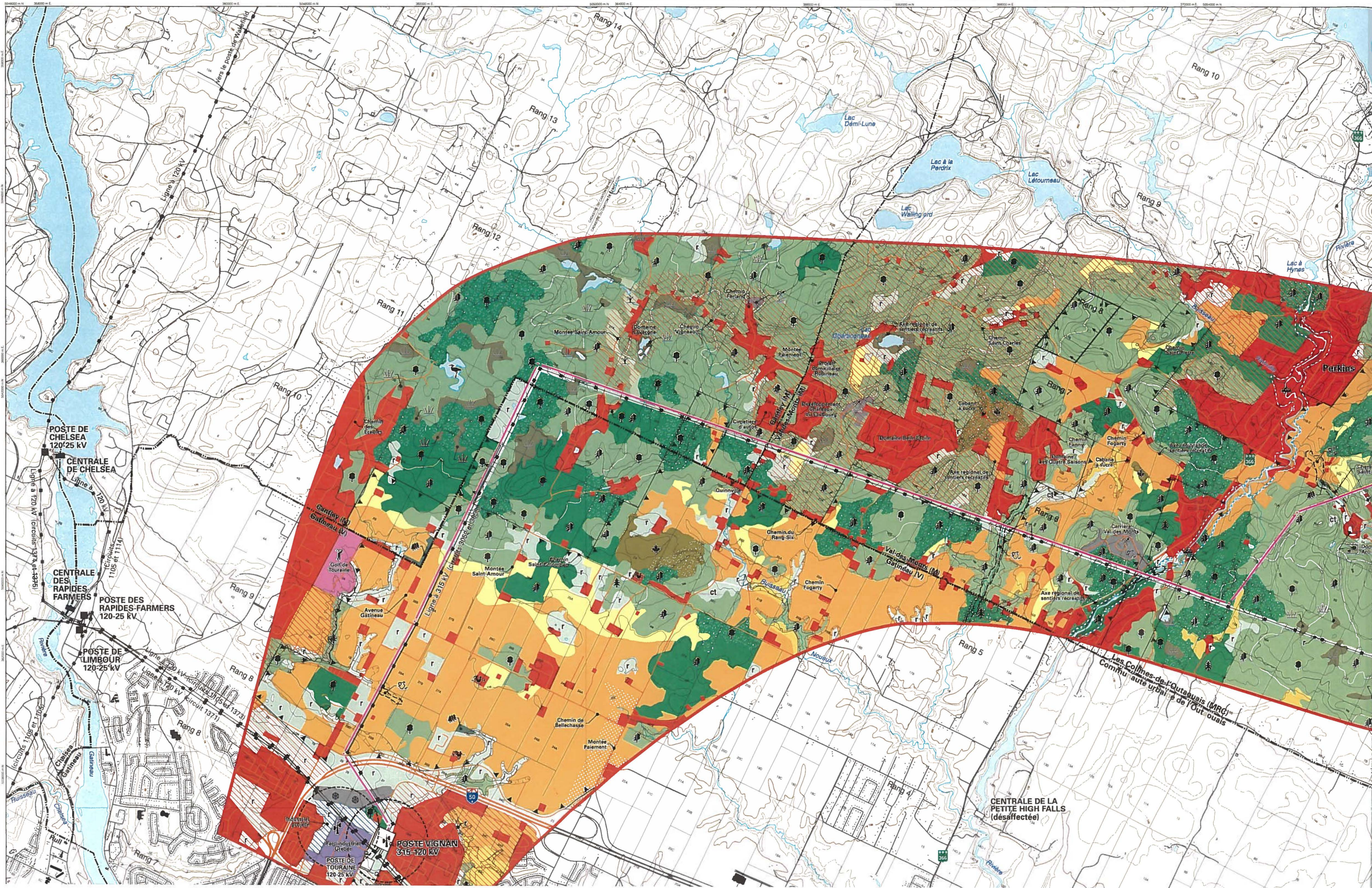
Ligne à 315 kV

Ligne à 315 kV

Ligne à 305,2 et 305,3

POSTE VIGNAN  
315-120 kV





POSTE DE CHELSEA  
120-25 kV  
CENTRALE DE CHELSEA

CENTRALE DES RAPIDES FARMERS  
POSTE DES RAPIDES-FARMERS  
120-25 kV

POSTE DE LIMBOUR  
120-25 kV

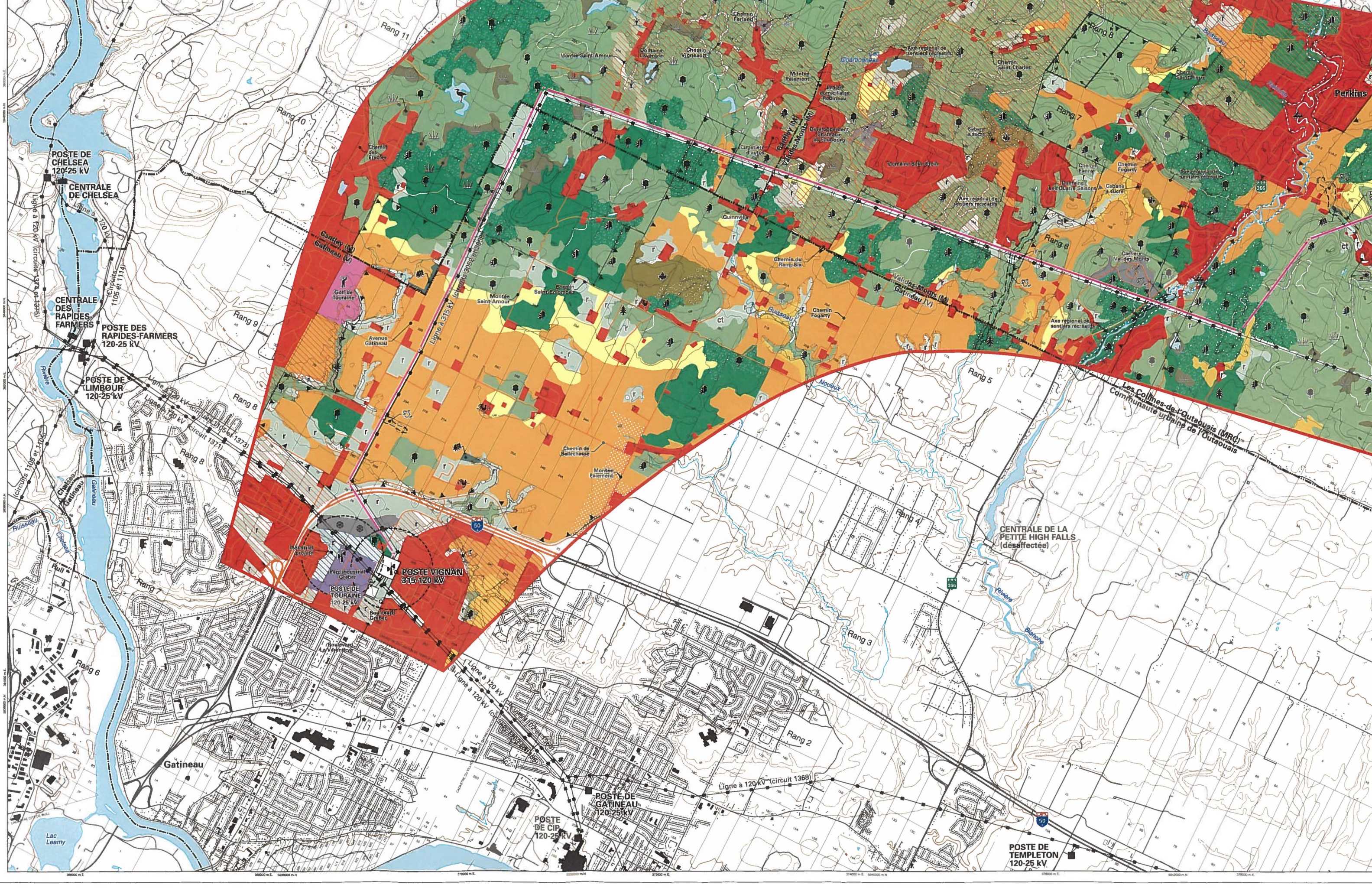
POSTE DE TOURAINE  
120-25 kV

POSTE VIGNAN  
315-120 kV

CENTRALE DE LA PETITE HIGH FALLS  
(désaffectée)

Les Collines-de-l'Outaouais (MRC)  
Communauté urbaine de l'Outaouais

Perkins



# Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan

Milieux naturel et humain : tracé retenu (octobre 2000)  
Feuillet 6

## ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN

- Milieu bâti existant
- Secteur résidentiel et commercial projeté
- Secteur industriel existant
- Secteur industriel projeté

## ESPACE PATRIMONIAL

- Site ou bâtiment d'intérêt patrimonial
- Site archéologique connu
- Zone de potentiel archéologique

## ESPACE AGRICOLE

- Horticulture ou culture spécialisée sur sol de tout potentiel
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel A
- Grande culture, pâturage ou friche herbacée sur sol de potentiel B ou C
- Pâturage naturel sur sol de potentiel faible ou indéterminé
- Drainage souterrain
- Élevage de cerfs
- Pisciculture ou étang de pêche

## ESPACE AFFECTÉ À LA VILLÉGIATURE, AUX LOISIRS OU AU TOURISME

- Secteur de villégiature existant
- Secteur de villégiature projeté
- Terrain de golf, camping
- Base de plein air ou colonie de vacances
- Champ de tir
- Sentier récréatif existant
- Circuit de canot-camping
- Sentier récréatif projeté
- Aménagement projeté, halte routière

## ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION ET DÉCHARGES

- Carrière ou sablière exploitée
- Mine, carrière ou sablière abandonnée
- Décharge contrôlée exploitée
- Décharge contrôlée désaffectée
- Lieu d'élimination de neige usée

## ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION

- Type de peuplement :
- Peuplement à dominance résineuse
  - Peuplement à dominance feuillue
  - Peuplement mixte
- Stade de développement :
- Stade de développement mature
  - Stade de développement jeune
- Autres :
- Peuplement en régénération ou friche arbutive, coupe totale
  - Plantation
  - Érablière exploitée
  - Érablière pure en territoire agricole protégé
  - Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
  - Arbustaire

## ESPACE FAUNIQUE

- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué
- Héronnière

## ESPACE TERRESTRE PARTICULIER

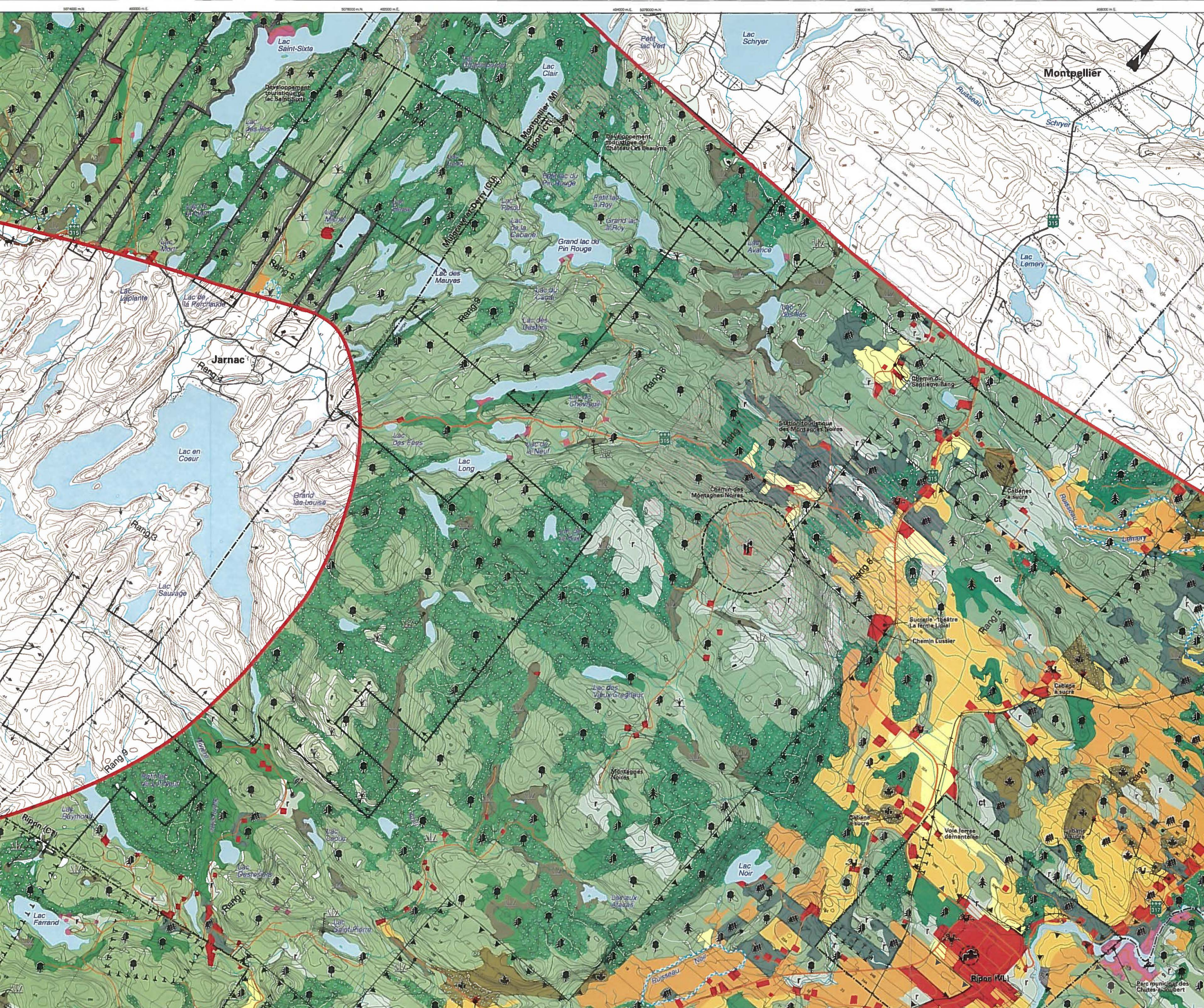
- Tourbière
- Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
- Zone de risque de glissement de terrain

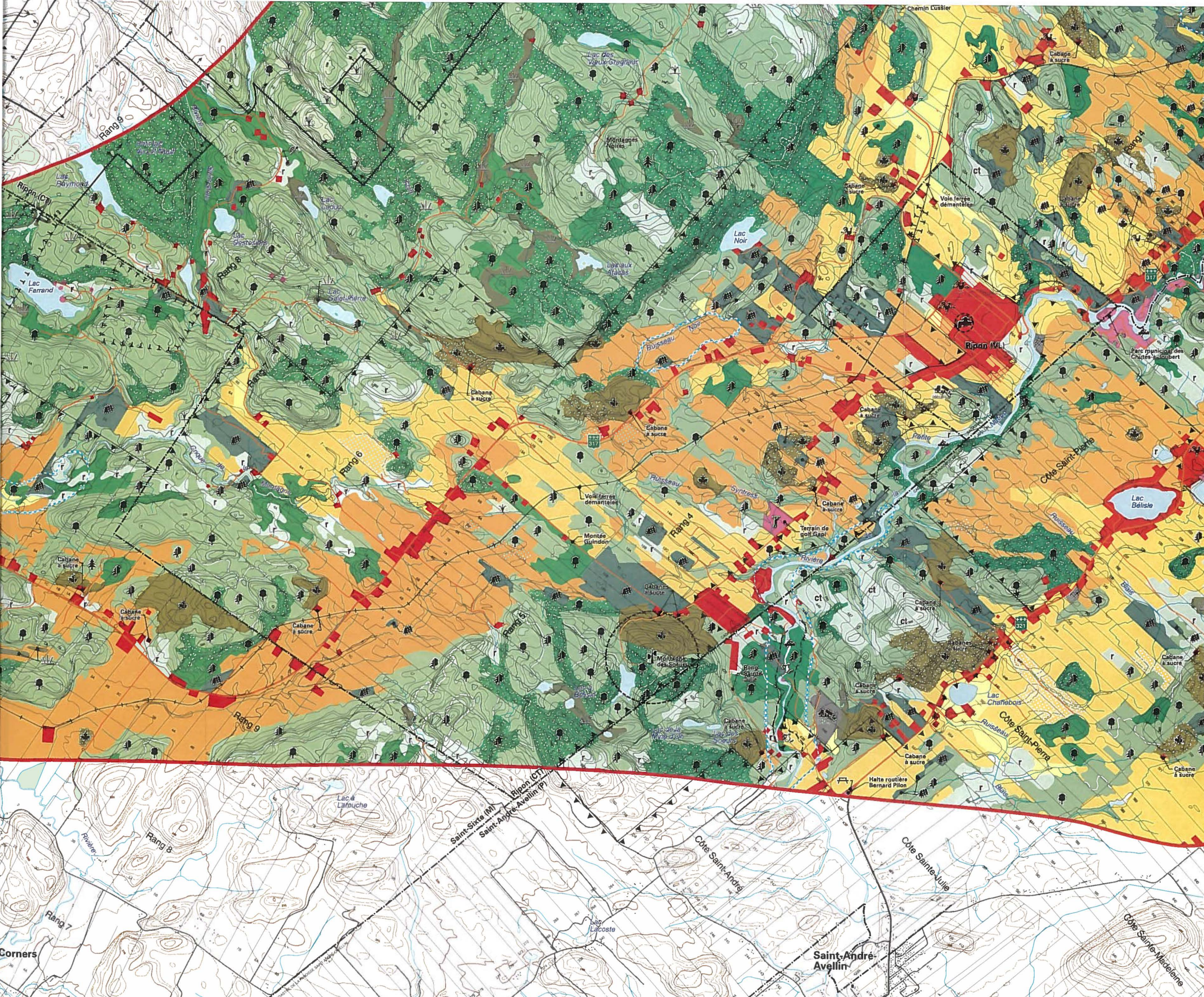
## ESPACE HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau ou plan d'eau
- Zone inondable

## INFRASTRUCTURE

- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique





- Peuplement à dominance feuillue
- Peuplement mixte
- Stade de développement mature
- Stade de développement jeune
- Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale
- Plantation
- Érablière exploitée
- Érablière pure en territoire agricole protégé
- Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
- Arbustaire

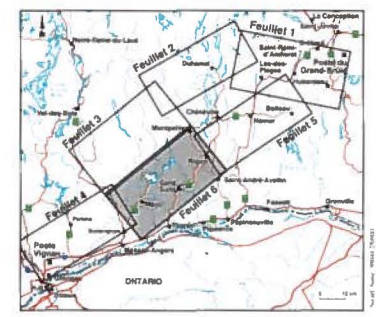
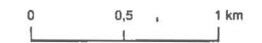
- ESPACE FAUNIQUE**
- Ravage du cerf de Virginie (février 1997)
  - Aire de confinement du cerf de Virginie
  - Habitat du rat musqué
  - Héronnière

- ESPACE TERRESTRE PARTICULIER**
- Tourbière
  - Zone de risque de givre (altitude > 460 m)
  - Zone de risque de glissement de terrain

- ESPACE HYDROGRAPHIQUE**
- Cours d'eau ou plan d'eau
  - Zone inondable

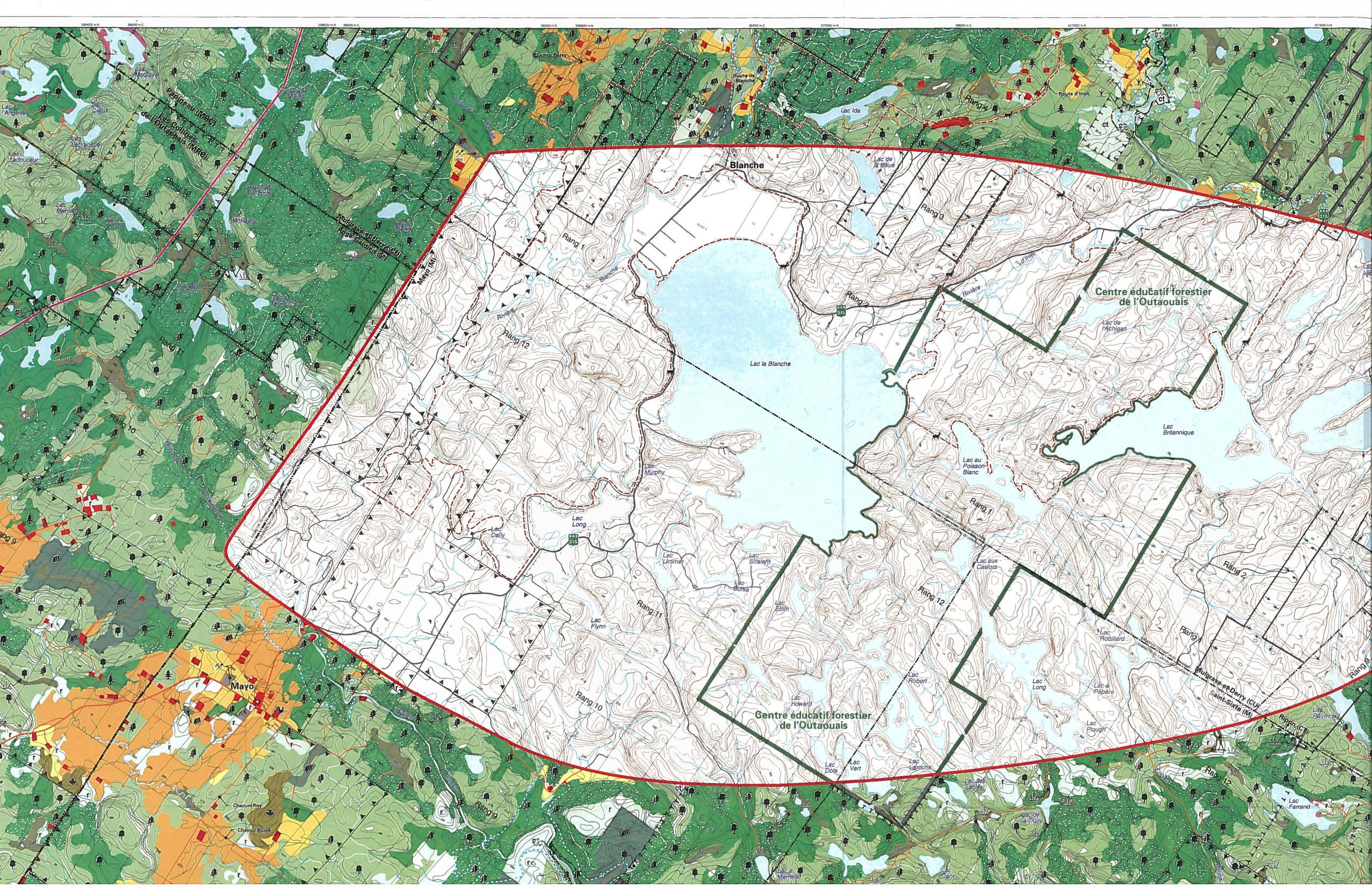
- INFRASTRUCTURE**
- Ligne de transport d'énergie électrique
  - Poste de transformation d'énergie électrique
  - Source d'alimentation en eau potable et aire de protection
  - Route principale ou secondaire
  - Voie ferrée
  - Antenne de télécommunications et aire de protection

- LIMITES**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
  - Municipalité
  - Territoire agricole protégé (CPTAQ)
  - Propriété d'Hydro-Québec
  - Terra publique
  - Lot intramunicipal
  - Pourvoirie
  - Réserve faunique
  - Grande propriété forestière
  - Corridor d'étude
  - Tracé retenu (octobre 2000)



Sources :  
 Carte de base au 1 : 20 000, ministère des Ressources naturelles du Québec.  
 Projection MTM, méridien central 76-30, fuseau 9, NAD 83.





Blanche

Centre éducatif forestier  
de l'Outaouais

Lac la Blanche

Lac Britannique

Centre éducatif forestier  
de l'Outaouais

Mayo

Rang 1

Rang 3

Rang 12

Rang 2

Lac Long

Lac au Poisson Blanc

Lac Flynn

Rang 12

Rang 10

Lac Howard

Rang 2

Lac Robillard

Lac Dole

Lac Roche

Rang 12

Lac Farrand

Paroisse (MRC)  
de l'Outaouais (MRC)

Moulin de l'Éclaircie (C.M.)  
Aube Gardon (M)

Moulin de l'Éclaircie (C.M.)  
Saint-Sixte (M)





